

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Abderrahmane Mira de Béjaïa
Faculté des Sciences Humaines et Sociales
Département des Sciences Sociales

Mestre II: Sociologie de la santé



جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa

Mémoire de fin d'études

Thème :

*La gestion d'hygiène et sécurité pendant la
pandémie COVID-19 sur les travailleurs de la
résidence universitaire Berchiche 01*

Réalisé par :

Mr : BAZIZ Kamal

Mr: HACHEMAOUI Ridha

Encadré par :

Mr DJOUAB Mustapha

Promotion : 2020/2021



Remerciements

Avant tout nous tenons à remercier le bon Dieu de nous avoir guidé vers les chemins de savoir et nous a aidé à accomplir notre étude, pour le courage, la patience et la santé qui nous ont été utiles tout au long de notre parcours.

*Nous tenons à remercier notre encadreur **Mr DJAWEB Mustapha** pour son encadrement et ses exigences de faire un vrai travail de recherche scientifique.*

*Nous tenons à remercier notre encadreur de stage pratique **Mr BENAMOUR Fatah** pour son aide et son encouragement pendant notre stage pratique au sein de la résidence universitaire **Berchiche 01**.*

*Sans oublier l'ensemble des travailleurs et le personnel de la résidence universitaire **Berchiche 01** et en particulier **Mr MOUHOUBI Athmane** pour son aide et son soutien pendant la préparation de notre recherche.*

Enfin, nous remercions tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce modeste travail.

Merci à tous

Kamal et Ridha



Je dédie ce modeste travail du fond de mon cœur :
A l'âme de mon père et mon petit frère Azedine que dieu les
gardes dans son vaste paradis ;
A Ma très chère mère ;
A Mon grand frère Zahír ;
A Ma grande sœur Souad et son mari Ahmed et leurs
enfants Azzedine et Adem ;
A Ma petit sœur Taous et son marie Amer et leurs petit
Ahmed ;
A Mes cousins et mes cousines et toute la famille BAZIZ ;
A Ma grande mère que dieu la garde (Imma Tíma) ;
A Mes amis de Barbacha et de mon village : Djamaal, Karím,
Bona et tout les personne qui m'aime ;
A Tous les travailleurs de la résidence universitaire
Berchiche 01 en particulier Fatah, Athmane, Amírouche,
Farouk et madame Mokrane ;
A Tous les gens que je connais et les gens qui me connaisse et
en particulier ma chère collègue Sylia ;
A Mon binôme HACHEMAOUI Ridha et sa famille

Kamal



Je dédie ce modeste travail du fond de mon cœur :

A Mes très chers parents ;

A Ma femme ;

A Mes frères et sœurs et leurs enfants ;

A Mes cousins et mes cousines et toute la famille

Hachemaoui ;

A Mes amis de Kherrata et de mon village : Marouaha,

A Tous mes collègues de travail de la commune et daïra de

Kherrata ;

A Tous les gens que je connais et les gens qui me connaissent

A Mon binôme Baziz kamal et sa famille.

Ridha

Liste des abréviations

abréviation	La signification
OMS	Organisation mondial de la santé
HS	Hygiène et sécurité
BIT	Bureau international de travail
AIHA	American industriel hygiène association
SSHT	Société suisse d'hygiène de travail
IOHA	International occupationnel hygiène association
NCP	Nouvel coronavirus pneumonie
USPPI	Urgence de santé publique de portée international
ONU	Organisation des nations unies
CNAS	Caisse national des assurances
PCR	Polymérase Chain réaction
DOU	Direction des ouvres universitaire
RUB01	Résidence universitaire Berchiche 01
N	Nombre
%	Pourcentage
F	Fréquence
H	Hygiène
S	Sécurité

Liste des tableaux

N°	Titre	Page
01	La répartition de l'échantillon selon le sexe	29
02	La répartition d'échantillon selon la catégorie d'âge	30
03	La répartition d'échantillon selon la situation familiale	31
04	La répartition d'échantillon selon le niveau d'instruction	31
05	la répartition d'échantillon selon la qualité de fonction	32
06	la répartition d'échantillon selon le statut professionnel	33
07	la répartition d'échantillon selon l'expérience professionnel	33
08	la répartition d'échantillon selon l'existe-il de commission d'hygiène au sein d'établissement de travail	34
09	la répartition d'échantillon de la disposition de service d'hygiène et sécurité au sein de votre travail	35
10	la corrélation entre la catégorie d'âge et le degré de respect des consignes et les normes d'hygiène et sécurité au milieu de travail	35
11	la corrélation entre la qualité de fonction et la subi des salaires a des risque dans leurs travail	37
12	la répartition d'échantillon selon l'existe-il de comité d'hygiène et sécurité	38
13	La répartition de l'échantillon selon le degré de la satisfaction des moyens d'hygiène et sécurité dans le quel vous travaillez	39
14	la corrélation entre la qualité de fonction et les mesures de sécurité mise en place pour préserver la santé des salaires par leurs établissements en périodes de COVID-19	40
15	La répartition de l'échantillon vous a- selon l'exigence d'un bilan de santé avant la reprise de votre tache professionnelle	41
16	La répartition de l'échantillon selon la contamination par le virus (COVID-19) pendant votre travail	42
17	avez-vous des maladies chroniques	42
18	La répartition de l'échantillon selon le test COVID-19	43
19	La répartition d'échantillon selon quels sont les moyens de protection que prenez les salariés pendant leurs travail	44
20	La répartition d'échantillon selon les moyens fournis par l'établissement pour la protection des salariés de COVID-19	44
21	la corrélation entre le sexe et le porte de masque pendant les horaires de travail.	45
22	La répartition d'échantillon selon la pandémie COVID-19 existe-elle a votre avis	46

Sommaire

Introduction	1
Chapitre 01 : Cadre méthodologique de la recherche	3
1. Les raisons de choix de thème	3
2. Les objectifs de choix de thème	3
3. Problématique	3
4. Les hypothèses	5
5. Définition des concepts clés.....	6
6. Méthodes et techniques utilisés.....	7
6.1 La pré-enquête	7
6.2 Méthode de la recherche	7
6.3 Techniques de recherche	8
7. Le choix de l'échantillon	9
8. Les avantages	9
9. Les difficultés rencontrées	9
Chapitre 02 : Hygiène et sécurité au travail	10
Introduction	10
Section 01 : Hygiène au travail.....	10
1. Généralités sur l'hygiène	10
2. Historique de l'hygiène au travail.....	10
3. Définition de l'hygiène du travail	11
4. Mesures d'hygiène.....	11
Section 02 : sécurité au travail.....	12
5. Définition de la sécurité au travail.....	12
Règles générales en matière d'hygiène et de sécurité en milieu de travail	13
Importance d'un programme de sécurité.....	14
Conclusion.....	15
Chapitre 03 : la pandémie de COVID-19	16
Introduction	16
Section 01 : la pandémie, histoire et genèse.....	16
1. Généralité sur les pandémies.....	16

2.	Définition de la pandémie.....	16
3.	Histoire des pandémies.....	17
4.	Les types de pandémie.....	17
4.1	La peste de Justinien.....	17
4.2	La peste noire.....	17
4.3	La fièvre jaune.....	18
4.4	Le choléra.....	18
4.5	La grippe espagnole.....	19
5.	Le COVID-19.....	19
Section 2 : Les préventions utilisées pour la lutte contre le COVID-19.....		21
1.	Les mesures de prévention selon l’OMS.....	21
2.	La gestion de COVID-19 en milieu universitaire.....	23
2.1	Les travaux pratiques.....	23
2.2	La gestion du temps pédagogique.....	24
2.3	Mode d’évaluation.....	24
3.	Procédures de santé dans les résidences universitaires.....	26
Conclusion.....		27
Chapitre 04 : Partie pratique		28
Section 01 : Présentation de l’établissement.....		28
1.	L’organisme d’accueil.....	28
1.1	Présentation de l’organisme d’accueil :.....	28
1.2	La situation géographique.....	28
1.3	L’historique de la résidence universitaire Berchiche 01 :.....	28
2.	Les différentes directions de la résidence universitaire berchiche 01.....	29
3.	Les activités principales des différents services de RUB01 :.....	29
Section 02 : Analyse et interprétation des résultats.....		30
1.	Interprétation des résultats.....	30
Les informations personnelles.....		30
Analyse de la situation de l’hygiène et de la sécurité des travailleurs au sein de la résidence universitaire Berchiche 01.....		34

La pandémie COVID-19	39
2. La Discussion des hypothèses	46
La vérification des hypothèses	46
La première hypothèse	46
La deuxième hypothèse.....	46
Conclusion.....	48

Introduction

L'hygiène et la sécurité au travail est l'un des sujets majeurs qui commence à prendre une place importante dans les travaux des chercheurs dans ces dernières années, vu son rôle primordiale que joue dans le fonctionnement des établissements, il est nécessaire que cette dernière prend en compte le système d'hygiène et sécurité au travail qui se base sur l'amélioration continue et met les travailleurs au cœur du système, pour éliminer ou réduire au minimum les risques pour les employés qui pourraient être exposé à des risques en milieu de travail.

Cette importance est grandisse avec l'émergence de la pandémie du virus COVID-19 qui touche notre pays depuis le mois de mars 2020 à l'instar de toutes les nations, cette pandémie a eu un impact sur le fonctionnement de la société dans toutes ses dimensions humaines, sanitaires, économiques et sociales, les établissements et les entreprises trouvent un autre défi qu'il doit le relever pour la reprise de toutes les activités économiques et sociales , celui de mettre en place des mesures d'hygiène et sécurité dans le but de faire face à la propagation de COVID-19 au milieu de travail.

Objectif de votre recherche

Dans cette recherche, Nous allons étudier la gestion d'hygiène et de sécurité au sein de la résidence universitaire Berchiche 01 Elkseur Bejaia, afin de découvrir l'environnement de travail des salaries dans cette période de la pandémie et les mesures de précaution mises en place par la cellule d'hygiène et sécurité de cette dernière, dans le but de protéger les salaries contre la propagation de COVID-19.

Nous allons vérifier ainsi dans notre recherche la réaction des salaries face a ces mesures de protection proposés par la commission charger d'hygiène et sécurité, et le degré de satisfaction a ces mesures.

Notre recherche est sectionnée en deux parties.

La partie théorique : est composé de trois chapitres, le premier est le cadre méthodologique de la recherche qui contient : les raisons et les objectifs de la recherche, la problématique, les hypothèses, définitions des concepts clé, la méthode et les techniques utilisées, le choix de l'échantillon et enfin les avantages et les difficultés rencontrées. Le deuxième chapitre est celui d'hygiène et sécurité qui se divise en deux sections l'une hygiène et l'autre sécurité.

Introduction

Le troisième chapitre est focalisé sur la pandémie de COVID-19 qui se divisé en trois sections : la première est sur la pandémie, la deuxième sur le COVID- 19 et la troisième sur la gestion de COVID-19 au milieu universitaire.

La partie pratique : contient deux sections, la première c'est la présentation de la résidence universitaire Berchiche01, les structures, les différences directions et les objectifs de cette résidence. La deuxième section analyse et interprétation des résultats qui contient les caractéristiques personnelles de la population d'enquête et la discussion et vérification des hypothèses.

Chapitre 01 : Cadre méthodologique de la recherche

1. Les raisons de choix de thème

Les raisons qui nous ont poussées à choisir ce thème sont :

- ✓ Acquérir les connaissances dans le domaine d'hygiène et sécurité au sein de la résidence universitaire Berchiche 01 ;
- ✓ Détecter le rôle d'hygiène et sécurité pour éviter la propagation de la COVID-19 au niveau de la résidence universitaire Berchiche 01 ;
- ✓ Découvrir la relation entre l'hygiène et la sécurité et la santé des travailleurs pendant la pandémie COVID-19 au sein de la résidence universitaire Berchiche 01 ;
- ✓ Découvrir les mesures d'hygiène et sécurité adoptées par les responsables de la résidence universitaire Berchiche 01 pour le bon déroulement de la vie socioprofessionnelle des travailleurs et surtout pendant la période de la pandémie COVID-19.

2. Les objectifs de choix de thème

- ✓ Découvrir le rôle d'hygiène et la sécurité sur la prévention de la propagation de la COVID-19 ;
- ✓ Approfondir nos connaissances dans le domaine de la sociologie de la santé à travers les investigations et les résultats de notre enquête de terrain ;
- ✓ Appliquer nos connaissances théoriques acquises durant notre cursus universitaire sur le terrain ;
- ✓ Faire connaître le degré de validité des mesures d'hygiène et sécurité adoptées, sur la santé des travailleurs de la résidence universitaire Berchiche 01 ;
- ✓ Chercher à avoir le nombre des travailleurs contaminés par le COVID-19 dans la même résidence.

3. Problématique

L'hygiène et la sécurité au milieu universitaire est devenue l'une des préoccupations majeures des étudiants et des employés, et cela est dû à l'effet que l'hygiène sur la santé physique des étudiants, surtout avec l'émergence du coronavirus, et c'est ce qui les incite à se consacrer entièrement à la réussite de leurs études.

Le virus Corona a eu un grand impact sur tous les aspects sociaux professionnels des individus et des groupes dans le monde entier, et c'est ce qui a mis ces individus, groupes et

organisations devant l'impératif de changer leur mode de vie et leurs moyens de subsistance afin de préserver leur santé , ainsi de développer des plans et des stratégies afin de poursuivre ses activités en s'appuyant sur un protocole sanitaire qui est basé sur l'hygiène et la distinction sociale selon les conseils de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Avec l'épidémie du Coronavirus, de nombreuses mesures ont été mises en place pour préserver la santé des étudiants et les salariés ou pour les rassurer sur les conséquences de cette crise sanitaire sur les étudiants et les travailleurs.

Un protocole provisoire visant la gestion de la fin d'année universitaire et la rentrée 2020/2021 dans un contexte marqué par la pandémie du coronavirus, a été présenté aux partenaires sociaux, lors d'une réunion présidée par le secrétaire général du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Ce protocole provisoire, qui devra être enrichi par les syndicats des enseignants et des travailleurs et des organisations estudiantines, explique en détail les points importants sur lesquels les chefs d'établissements doivent se baser pour l'organisation de la reprise des enseignements et de la pédagogie dans ses différentes facettes (évaluation, concours et examens) dans un environnement marqué par la pandémie du coronavirus.

Selon ce protocole, les chefs d'établissements sont habilités à apprécier la situation propre à leurs établissements et à prendre les mesures idoines et ce, en se basant sur le mode opératoire "cadre" et également en se concertant avec les responsables pédagogiques, ceux des œuvres universitaires et avec le soutien des autorités locales.

La gestion des résidences universitaires durant la pandémie de covid19 représente un grand défi pour les responsables centraux et locaux de secteur de l'enseignement supérieur, compte tenu des conditions de l'épidémie qui balaie le monde, et comme toutes les résidences universitaires à travers le pays, la résidence universitaire de Berchiche 01 à Bejaia a pris un ensemble de mesures de précaution au sein de la résidence, ce qui éviterait les étudiants et les travailleurs de l'infection par ce virus « *Les mesures préconisées et provisoires visant à garantir une reprise des activités universitaires, une clôture de l'année en cours et une rentrée 2020/2021 dans un contexte serein et sans panique.* »¹

¹ GARON Aymeric, *La revanche de la nature*, édition brochée, juin 2020, p. 246.

Dans notre recherche en premier lieux on à voulu connaitre les mesures sanitaires pendant cette pandémie COVID-19 au sein d'une résidence universitaire pour connaitre la réalité d'hygiène et sécurité dans lesquelles ils travaillent, nous avons par la suite essayé de savoir le degré de satisfaction ces mesures sanitaires.

Ceux-ci nous incitent à définir et de déterminer la nature des décisions menées par les responsables de cette résidence universitaire pour garantir la santé des travailleurs, ainsi connaître la politique de prévention mise en place par les responsables de cette dernière.

Cependant nous proposons donc la question suivante : quel est la politique de prévention en matière d'hygiène et sécurité menée par l'administration de la résidence universitaire Berchiche01 durant la pandémie de COVID-19.

4. Les hypothèses

Une hypothèse est une réponse provisoire à la question de recherche, l'hypothèse scientifique doit être confirmée ou infirmée, elle peut être envisagée comme une repense anticipée que le chercheur formule à sa question de recherche.

✓ Selon **Madeline Grawitz**, « *l'hypothèse est une explication provisoire de la nature des relations entre deux ou plusieurs phénomènes, l'hypothèse scientifique doit être confirmée ou infirmée* ». ²

✓ Selon **BERTHIER Nicol** « *c'est la prédiction des résultats attendus* » ³.

Donc on peut constater que grâce à l'hypothèse on accède de l'étape abstraite vers l'étape concrète du phénomène de recherche et vis-à-vis des questions qu'on a posé dans la problématique.

➤ La première hypothèse

Les moyens d'hygiène et de sécurité mobilisés au niveau de la résidence universitaire ont participé positivement à la protection et la préservation de la santé des travailleurs.

➤ La deuxième hypothèse

Les conditions de travail actuelles peuvent provoquer la propagation du COVID-19 chez les travailleurs de la résidence universitaire Berchiche 01.

² GRAWITZ Madeleine, Lexique des sciences sociales. Edition Dalloz, 2000, P. 211.

³ BERTHIER Nicole, *les techniques d'enquête en sciences sociales*, 4^{ème} édition, Armand colin, paris, 2010, p.46.

5. Définition des concepts clés

✓ **Hygiène** : selon le bureau international du travail (BIT), « *l'hygiène du travail est la science et l'art de détecter, d'évaluer et de maîtriser les nuisances et les facteurs de l'environnement professionnel qui peuvent altérer la santé et le bien-être des travailleurs et des membres de la communauté* »⁴.

✓ **Sécurité** : « *état d'esprit confiant et tranquille qui résulte du sentiment, bien ou mal fondé, que l'on est à l'abri de tout danger sinon, calme, confiance, quiétude, tranquillité. Impression de sécurité, éprouver, goûter une parfaite sécurité, le besoin de sécurité est fondamental chez l'homme* »⁵

✓ **COVID 19** : « *COVID-19 fait référence à (coronavirus Disease 2019), la maladie provoquée par un virus de la famille des « coronaviridae », le SARS-CoV-2. Cette maladie infectieuse est une zoonose, dont l'origine est encore débattue, qui a émergé en décembre 2019 dans la ville du Wuhan, dans la province du Hubei en chine. Elle s'est rapidement propagée, d'abord dans toute la chine, puis à l'étranger provoquant une épidémie mondiale* »⁶.

✓ **La santé** : selon OMS définie « *la santé comme un état de complet bien être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* »⁷.

✓ **Les travailleurs** : « *l'individu qui exerce une profession, un métier, on distingue notamment les travailleurs salariés. Dans l'analyse marxiste les travailleurs salariés constituent une catégorie distincte des ouvriers dans la mesure où ils ne participent pas directement au processus de production générale et la production la plus value tout en subissant une exploration* »⁸.

Dans cette partie on présentera la démarche méthodologique que nous avons guidée durant notre recherche et elle traite la méthode et les techniques de recherche que nous avons utilisée.

⁴ <http://www.travail-et-securite.fr/tes/hygiene-au-travail.html>.

⁵ CNRTL (Senancour, Obermann, T.1, 1840, p.51.

⁶ Selon le rapport de l'OMS publié le 01/11/2020, dans futura santé, <https://www.who.int/fr/news/item/29-06-2020-covidtimeline>

⁷ Selon OMS organisation mondial de la santé . https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/presentation_generale_rbpp_sante_mineurs_jeunes_majeurs.pdf

⁸SILEM et autre, *lexique d'économie*, 7^{ème} édition, Dollaz, paris, 2002, p.294.

6. Méthodes et techniques utilisés

6.1 La pré-enquête

Dans la réalisation de notre mémoire, l'observation a été l'une des premières étapes de la recherche qui nous a permis de mieux connaître le terrain d'investigation et d'application, c'est-à-dire connaître les différents services et sections de cet établissement.

Selon le dictionnaire de gestion, « *l'observation est une méthode empruntée à la recherche ethnologique, qui consiste à vivre un inventaire dans le quotidien d'une population qu'on désire étudier, afin de saisir les codes, les coutumes, les mœurs, les pratiques sociales et symboliques pour mieux appréhender les spécificités* »⁹.

Durant notre pré-enquête, on a opté pour l'utilisation de l'observation sur notre terrain de recherche avec l'aide de chef service d'hygiène et sécurité au sein de la résidence universitaire Berchiche 01. Pour être plus près de notre échantillon, on a visité les différents services et sections et les lieux du travail afin de découvrir et de savoir plus sur les mesures d'hygiène et sécurité utilisées pendant cette pandémie de COVID-19. Tout cela nous a permis l'accès aux informations recherchées, ce qui nous a aidés à bien cerner notre objectif de travail et mieux comprendre le déroulement de cette résidence notamment pendant la période de COVID-19.

6.2 Méthode de la recherche

Afin d'effectuer une recherche, le chercheur doit utiliser une méthode bien déterminée et précise qui soit adéquate par rapport au sujet traité.

La méthode a été définie par **Maurice Angers** comme « *un ensemble des procédures des démarches adoptées pour arriver à un résultat* »¹⁰.

Dans notre travail, on a opté pour la méthode quantitative qui est la plus adéquate pour la réalisation de l'étude et qui nous permet de recueillir un nombre élevé d'informations qui nous aide à connaître et analyser les mesures d'hygiène et sécurité utilisées pour éviter la propagation de COVID-19 au sein de la résidence universitaire Berchiche 01.

⁹ DE BOISLANDELLE Henri Mahé, Dictionnaire de gestion, vocabulaire, Concepts et Outils, édition, ECONOMICA, Paris, 1998, P.292.

¹⁰ ANGERS Maurice, Op.Cit, P.09.

Selon **Raymond Boudon**, la méthode quantitative est : « celle qui permet de recueillir sur un ensemble d'individus des informations comparable d'un élément à un autre. »¹¹

6.3 Techniques de recherche

Les techniques de recherche représentent « l'ensemble des procédés et instruments d'investigation, utilisés méthodologiquement afin de recueillir des données nécessaires à la vérification des hypothèses »¹².

Le principe moyen d'investigation ou technique propre aux sciences sociales sont divers, dans notre recherche, nous avons utilisé une technique qui est: **Le questionnaire**. La détermination de la technique utilisée dépend de la méthode effectuée. Après avoir choisi notre méthode de recherche (quantitative), on a constaté que la technique la plus adéquate est le questionnaire, contenant plusieurs questions ; questions fermés, et questions à choix multiple tout en respectant les différents niveaux d'instruction. Cette technique nous a permis de collecter le maximum d'informations afin de généraliser les résultats de notre recherche.

Le questionnaire est défini comme suit : « technique directe d'investigation scientifique utilisée auprès d'individus qui permet de les interroger de façon directive et de faire un prélèvement quantitatif, en vue de trouver des relations mathématiques et de faire des comparaisons chiffrées. Le questionnaire est un moyen d'entrer en communication avec des informateurs, en les interrogeant un par un et de façon identique, en vue de dégager des réponses obtenues des tendances d'une large population »¹³.

Notre questionnaire a été élaboré sur la base des données recueillies durant la pré-enquête et la documentation qu'on a fait sur le sujet, il contient 23 questions a été de genre auto-administré à cause de la contrainte du temps et aussi pour permettre au membre de la population concerné par l'étude de répondre aux différentes questions toute en accomplissement leurs taches professionnelles.

Donc notre questionnaire est réparti en trois parties :

¹¹ BOUDON Raymond, les méthodes en sociologie, 11^{ème} édition, Paris, presse universitaire de France, 1969, P.31.

¹² ANGERS Maurice, Op.cit., P. 60.

¹³ ANGERS Maurice, Op.cit, P.146.

- ✓ La première partie : les données personnelles tel que : le sexe, l'âge, niveau d'instruction, etc.
- ✓ La seconde partie : les données sur les conditions de travail à l'intérieure de l'entreprise.
- ✓ La dernière partie : les données de la formation.

7. Le choix de l'échantillon

En parlant de l'échantillon on vise l'ensemble des personnes à interroger, qui sont extrait d'une population plus larges appelée une population mère ou population de référence. La population par définition désigne un ensemble d'éléments identifiés faisant l'objet d'une étude. Une population mère est une population de laquelle on tire des échantillons.

8. Les avantages

- ✓ L'accueil chaleureux qui nous a été réservé de la part du personnel de la résidence universitaire Berchiche 01 de Bejaia.
- ✓ Appliquer les connaissances acquises durant notre cursus universitaire dans la réalité au milieu de travail.
- ✓ Voir la réalité de prévention établir par la résidence contre la propagation du COVID-19.

9. Les difficultés rencontrées

Il n'existe pas de travail ou de recherche sans difficultés qui entravent le bon déroulement des choses. Et durant notre recherche nous avons rencontré les problèmes suivants :

- ✓ Le manque de temps pour finir notre recherche a cause au retard fait dans le début de l'année scolaire.
- ✓ L'influence de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution de notre enquête sur le terrain en vue à l'absence de quelques travailleurs a cause au travail par équipe.
- ✓ Le manque d'expérience.

Chapitre 02 : Hygiène et sécurité au travail

Introduction

Ce chapitre contient des informations concernant l'hygiène et la sécurité au milieu de travail (sa définition, son histoire, les mesures d'hygiènes et la politique de sécurité au sein d'un établissement).

Section 01 : Hygiène au travail

1. Généralités sur l'hygiène

L'étude de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs est une discipline très large qui recouvre de nombreux domaines spécialisés.

Dans son sens le plus général, elle doit viser à :

- ✓ Promouvoir et maintenir le plus haut degré possible de bien-être physique, mental et social des travailleurs dans tous les métiers ;
- ✓ Prévenir les effets néfastes sur la santé des travailleurs dus à leur condition de travail.
- ✓ Protéger les travailleurs contre les dangers qui menacent leur santé ;
- ✓ Placer et maintenir les travailleurs dans un environnement de travail adapté à leurs besoins physique et mentaux ;
- ✓ Adapter le travail aux hommes ;
- ✓ En d'autres termes, l'hygiène et la sécurité des travailleurs visent tous les aspects du bien être social, psychique et physique des travailleurs.

2. Historique de l'hygiène au travail

Le développement de l'hygiène du travail, appelée initialement hygiène industrielle, a commencé au début du 20ème siècle dans les pays anglo-saxons. Dans la plupart des pays européens, le champ d'action de l'hygiéniste du travail était pris en charge par la médecine du travail ou la sécurité du travail. La gestion des risques chroniques pour la santé demandait toutefois des compétences scientifiques et une approche particulière.

Cela a conduit à ce que ce domaine se différencie progressivement de la médecine et de la sécurité, et ceci à un rythme variable d'un pays à l'autre. En suisse, il faut attendre la fin des années 1970 pour que l'hygiène du travail fasse une lente apparition, tout d'abord dans le

cadre universitaire, ensuite dans certaines grandes entreprises, puis dans différentes institutions.

L'existence de l'hygiène du travail en Suisse s'officialise par la création en 1984, d'une association suisse, section de l'American Industrial Hygiene Association (AIHA), une importante société professionnelle américaine. Son but est de promouvoir l'application de cette science par l'organisation de séminaires, par des échanges d'expériences et par la diffusion d'informations. Cette section de l'AIHA aboutira à la création de la Société Suisse d'Hygiène du Travail (SSHT), membre de SwissPro. En 1987, la SSHT était l'un des membres fondateurs de l'International Occupational Hygiene Association (IOHA), organisme faitier visant notamment la coordination de l'hygiène du travail à un niveau international.

*« Alors L'hygiène du travail est l'une des disciplines essentielles de la santé au travail qui est née dans les pays anglo-saxons, et qui actuellement joue un rôle important dans la prévention des maladies liées au travail en suisse ».*¹⁴

3. Définition de l'hygiène du travail

Selon la définition du bureau international du travail (BIT), l'hygiène du travail est *« la science et l'art de détecter, d'évaluer et de maitrise les nuisances et les facteurs de l'environnement professionnel qui peuvent altérer la santé et le bien-être des travailleurs et des membres de la communauté.»*¹⁵

Donc l'hygiène est l'ensemble des règles et des moyens tendant à conserver et améliorer la santé des travailleurs au sein de travail. L'amélioration de la qualité de vie au travail est sans conteste aujourd'hui l'une des clés de la performance des organisations mais aussi de la santé et de bien-être des travailleurs.

4. Mesures d'hygiène

- ✓ Propreté des lieux de travail comme le nettoyage quotidien ;
- ✓ les salarés doivent disposer de cabinet d'aisance, toilettes ;
- ✓ atmosphère des locaux (cubage d'air minimum), chauffage, aération, bruit ;
- ✓ disposition d'un local de repos surtout pour les travailleurs d'équipe ;

¹⁴ DROZ Pierre-Olivier et autre, *introduction à l'hygiène du travail*, édition World Health Organization, Suisse, 2007, p.17.

¹⁵ <http://www.preventica.com/hygiène-travail-définition>, consulté le 15/02 /2018 à 19 :05.

- ✓ mise à la disposition du personnel l'eau potable et fraîche selon la possibilité ;
- ✓ Interdiction de fumer dans les locaux collectifs, comptines, salles de réunion, etc.

Mais il n'est pas interdit de fumer dans les locaux de travail occupés par une seule personne
prévention des risques de bruit l'employeur doit réduire le bruit des locaux de travail par les casques anti bruits.

Donc l'hygiène est l'ensemble des règles et des moyens tendant à conserver et améliorer les conditions de travail et la santé des travailleurs au sein de leur lieu travail.

Garantir la protection contre les poussières nocives, les fumées et les vapeurs dangereuses, les gaz toxiques, etc.

L'établissement doit mettre à la disposition des travailleurs la tenue du travail en fonction de la nature d'activité et des risques professionnels : blouse, tenue de bloc, combinaison, casque, Chaussure de sécurité, gants, etc.

Section 02 : sécurité au travail

5. Définition de la sécurité au travail

Le concept de sécurité au travail appuie son existence sur un postulat de départ assez simple : toute activité professionnelle engendre des risques pour la sécurité d'un travailleur à des degrés plus ou moins élevés. Encadrée par la loi française, la notion de sécurité au travail ne cesse de donner naissance à de nouvelles réglementations, de nouvelles mesures, des innovations.

Bien que « les chiffres de la sécurité au travail révèlent que l'homme est en cause dans plus de deux tiers des accidents de travail, la tâche des dirigeants d'entreprises est de réduire au maximum les risques afin de protéger leurs salariés et de préserver leur intégrité physique et morale ». ¹⁶

Elle constitue en effet un domaine normatif, or l'approche en termes de condition de travail révèle pour une part des normes et d'une autre part d'indicateurs qui doivent être établis par le chef d'établissement, « *dès qu'il existe une nuisance pour la santé, donc l'obligation est d'intervenir. Les mesures de sécurité comprennent des actions de prévention*

¹⁶<http://www.chefdentreprise.com/Definitions-Glossaire/Securite-au-travail,245262.htm#MgDHiGGQHiksmjo7.97> consulter le 10/03/2018.

*des risques professionnelles, de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptées ».*¹⁷

La sécurité ne peut se mesurer selon une échelle ordinaire, c'est possible pour les conditions de travail, donc les deux approches sont complémentaires, une approche en terme de condition de travail ne peut dispenser de l'approche « sécurité », il ne suffit pas Les normes de sécurité soient respectées pour que les problèmes des conditions de travail soient réglés.

Règles générales en matière d'hygiène et de sécurité en milieu de travail

« Loi N° 88/07 du 26-01-1988 relative a l'hygiène et a la sécurité aux travailleurs »¹⁸.

Art 3 : l'organisme employeur est tenu d'assurer l'hygiène et la sécurité aux travailleurs.

Art 4 : les locaux affectés au travail, les emplacements de travail et leurs environnements, leurs dépendances et leurs annexes, y compris les installations de toute nature mise à la disposition des travailleurs doivent être tenus dans un état constant de propreté et présenter les conditions d'hygiène et de sécurité et de salubrité nécessaires à la santé des travailleurs.

L'ambiance de travail devra répondre aux conditions de confort et d'hygiène, notamment de cubage, d'aération, de ventilation, d'éclairage, d'ensoleillement, de chauffage, de protection contre les poussières et autres nuisances et d'évacuation des eaux usées et déchets.

Art 5 : les établissements, les locaux affectés au travail doivent être conçus, aménagés et entretenus de manière à garantir la sécurité des travailleurs. Ils doivent notamment répondre aux nécessités suivantes :

- ✓ Garantir la protection contre les fumées, vapeurs dangereuses, gaz toxiques et bruits, et toute autre nuisance ;
- ✓ Assurer les conditions nécessaires afin de prévenir toute cause d'incendie ou d'exploitation, ainsi que pour combattre l'incendie d'une façon rapide et efficace ;
- ✓ Placer les travailleurs à l'abri du danger et hors des zones dangereuses par éloignement ou séparation par l'inter position de dispositifs d'une efficacité reconnu.

¹⁷ CITEAU Jean-Pierre, gestion des ressources humaines (principes généraux), 2^{ème} édition Armand Colin, paris, 1997, p.211.

¹⁸ Code du travail, Edition, BERITI, Alger, 2001, pp.189- 190.

Art 6 : en fonction de la nature de l'activité et des risques, le travailleur doit bénéficier des vêtements spéciaux, équipements et dispositifs individuels de protection d'une efficacité reconnue.

Art 7 : l'organisme employeur est tenu d'intégrer la sécurité des travailleurs dans le choix des techniques et technologies et dans l'organisation du travail. Les installations, les machines, mécanismes, appareils, outils et engins, matériels et tous moyens de travail doivent être appropriés aux travaux à effectuer et à la prévention des risques auxquels les travailleurs peuvent être exposés. Ils doivent faire l'objet de vérifications périodiques et de mesure d'entretien de nature à les maintenir en bon état de fonctionnement, en vue de garantir la sécurité du travail.¹⁹

Les composantes d'une politique de sécurité

Une politique de sécurité implique des investissements dans deux domaines :

- ✓ Les équipements et les matériels ; la formation du personnel et Maîtriser les expositions professionnelles ;
- ✓ L'investissement en matériels et équipements agit sur les causes techniques et abaisse le niveau général de risque ;
- ✓ l'efficacité des investissements repose sur la qualité du diagnostic préalable, l'établissement est tenu de présenter chaque année programme des actions d'hygiène et la sécurité pour l'année à venir exemple changer mélanger et les groupes de sécurité et tracé le système de travail pour les groupes de la journée et les groupes de nuit pour but d'assurer la sécurité total et permanente de l'établissement ;
- ✓ Contrôler sur le terrain l'application de notre système de management ;
- ✓ L'investissement en formation réduit les causes humaines en modifiant les comportements individuels créateurs de risque et en permettant aux dispositions prises d'avoir leur pleine efficacité.²⁰

Importance d'un programme de sécurité

- ✓ Un bon programme de sécurité dans le monde de travail peut réduire le nombre d'accidents, des blessures et des maladies professionnels ;
- ✓ Un bon programme témoigne des travailleurs de chaque établissement pour la gestion et la protection de la sécurité ;

¹⁹Citeau J.M. gestion des ressources humaines (principes généraux) 2eme ed édition

²⁰Peretti. JM. « Gestion des ressources humaines, 15eme ed. Édition Vuibert, paris, 2008, p 183-184.

- ✓ Un bon programme suscite la motivation interne et externe pour l'amélioration permanente ;
- ✓ Un bon programme permet de définir les rôles et responsabilités à l'égard des éléments du programme de la sécurité.

Conclusion

Comme conclusion de ce chapitre on peut dire que l'hygiène et la sécurité sont des mesures indispensables pour chaque établissement privée ou étatique afin de préserver la santé des salariés durant l'exécution de leurs travail, ainsi nous avons connaitre le rôle de la commission d' hygiène et sécurité dans l'établissement et son fonctionnement qu' elle a entamé par un plan d' hygiène et sécurité afin de préserver la santé du personnel de cette dernière.

Chapitre 03 : la pandémie de COVID-19

Introduction

Ce chapitre contient des informations concernant la pandémie de COVID-19 (sa définition, son émergence, et son histoire) Sans oublier les mesures de prévention que l'administration universitaire a les adoptés afin d'éviter la propagation de COVID-19 dans les résidences universitaires.

Section 01 : la pandémie, histoire et genèse

1. Généralité sur les pandémies

Il s'agit de l'émergence d'une maladie respiratoire humaine hautement transmissible, et pour laquelle il n'y aurait pas de contre mesure à adéquate pourrait déclencher une pandémie mondiale.

« Au début de l'année 2020 peut être avant, un virus de la famille bien connue des coronavirus habituellement peu graves est apparu en chine, et c'est propagé de façon foudroyante au rythme du mouvement brownien qui est la marque de notre époque, pour la première fois dans l'histoire, tous les êtres humaines ont eu peur plus précisément ont eu peur de la même menace en même temps et partout dans le monde. »²¹

2. Définition de la pandémie

Selon l'organisation mondiale de la santé (OMS), on parle de pandémie en cas de propagation mondiale d'une nouvelle maladie, à ce jour 188 pays et territoire du monde sans toucher (sur 198 reconnus par l'ONU). L'épidémie de corona virus est devenue une pandémie le 11 mars comme annoncé par l'OMS, ce même jour dépassant la barre des 100 pays infecter dans toutes les zones du globe.

La grande majorité de la population n'étant pas immunisée contre ce nouveau virus, son impact et sa gravité sont potentiellement plus élevés que dans le cas d'un virus déjà connu en juin alors que plusieurs pays ont entamé leur dé-confinement, l'OMS s'inquiète de

²¹ <http://www.inrs.fr/risques/covid19-prevention-entreprise/ce-qu-il-faut-retenir.html> consulté le, 16/05/2021 à 21:17

l'accélération de la pandémie dans le monde notamment en aux États-Unis et en Amérique latine.

3. Histoire des pandémies

La pandémie de COVID-19, qui a frappé la planète entière au début de l'année 2020, apparue dès la fin 2019 dans la ville de Wuhan, en Chine. Bien que cette pandémie ait généré des centaines de milliers de décès à l'échelle mondiale, elle n'est pas la pandémie qui a causé le plus de dommages à l'échelle mondiale.

« Il est question de pandémie lorsqu'une maladie infectieuse débute dans une région spécifique du globe pour ensuite se propager très rapidement à l'échelle mondiale. L'on parle d'une épidémie lorsqu'une maladie infectieuse se propage rapidement d'une personne à l'autre, mais que cette propagation demeure concentrée dans une région spécifique ou sur un même continent. Voici cinq (05) grandes pandémies qui, tout comme la pandémie de COVID-19, ont marqué tristement l'histoire »²²

4. Les types de pandémie

4.1 La peste de Justinien

La première pandémie connue fût répertoriée entre le 6^e et le 8^e siècle. Il s'agit de la peste de Justinien. La nature exacte des pestes antérieures reste vague. Cette peste porte le nom de l'empereur Justinien, personnage à la tête de l'empire byzantin romain d'Orient. L'infection se caractérisait par l'inflammation et le gonflement des ganglions lymphatiques principalement au niveau des aines. Ces gonflements sont alors nommés des bubons ou peste bubonique. Selon les écrits, la pandémie aurait pris origine en Égypte ou en Asie Centrale. Les échanges commerciaux ont été les vecteurs de transmission de cette peste. La pandémie a atteint son plus haut niveau dans la deuxième partie du 6^e siècle. Elle reviendra en une vingtaine de vagues sur une période de 200 ans. L'estimation des morts serait de 25 à 100 millions de personnes.

4.2 La peste noire

²² <http://www.inrs.fr/risques/covid19-prevention-entreprise/ce-qu-il-faut-retenir.html>, consulté le 16/05/2021, à 22 :08.

La peste noire apparue au moyen-âge entre 1347 à 1353. Elle aurait été responsable de la mort de 25 à 34 millions de personnes en Europe. Elle se caractérisait par une infection bubonique sur tout le corps causée par une bactérie transmise à l'homme par une puce. La peste aurait pris naissance en Inde ou en Chine (origine incertaine) et se serait propagée durant les guerres et les échanges commerciaux. La peste noire reviendra en force au milieu du 19^{ème} siècle dans les montagnes chinoises. Elle gagna l'Orient en longeant principalement la mer Rouge. Les villes portuaires furent alors mises en quarantaine jusqu'au 20^e siècle.

4.3 La fièvre jaune

La fièvre jaune s'est manifestée à plusieurs reprises aux 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} siècles. Les patients infectés présentaient alors une coloration jaune de la peau, d'où le nom donné à cette maladie. La fièvre jaune est une maladie hémorragique de source virale transmise par des moustiques infectés et provoquant des vomissements de sang à coloration noire. Elle a pris naissance dans les régions tropicales des Amériques, plus précisément dans le Yucatan, au Mexique, vers 1648.

Le commerce d'esclaves de l'époque, en provenance de l'Afrique de l'Ouest, aurait contribué à la propagation de la maladie en Europe et affligea un très grand nombre de personnes. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), malgré un vaccin efficace, la fièvre jaune fait encore des ravages aujourd'hui. Elle tue chaque année entre 30 000 et 60 000 personnes en Afrique et en Amérique du Sud.

4.4 Le choléra

Le choléra est une infection toxique causée par une bactérie qui se transmet uniquement à l'espèce humaine par voies orales en ingurgitant des aliments ou des boissons impropres à la consommation. La contamination provoque une grande fatigue, des vomissements importants, une gastro-entérite, des crampes intenses, de l'épuisement et une déshydratation. Apparue en Inde vers les années 1826, la maladie atteint rapidement la Russie vers 1830, puis la Pologne et la Finlande. Elle frappe ensuite Berlin, les îles Britanniques et la France.

En 1832, le choléra fera en quelques mois des milliers de victimes à Paris. La pandémie atteindra également l'Amérique du Nord et du Sud vers 1833. Le choléra aurait fait un peu plus d'un million de morts dans le monde. L'OMS affirme que 3 millions de cas et 100 000 décès sont toujours répertoriés dans le monde chaque année.

4.5 La grippe espagnole

La grippe espagnole fut le fléau pandémique le plus dévastateur de l'histoire. Elle s'est répandue à la grandeur du globe. Elle est apparue en 1918 vers la fin de la Première Guerre mondiale, mais possiblement déjà en éclosion entre 1916 et 1917. Elle est responsable de la mort de 25 à 100 millions de personnes dans le monde. Virus ou bactérie, les scientifiques ne peuvent se prononcer objectivement. Le corps infectieux proviendrait de gènes aviaires et d'une souche humaine. La maladie est particulièrement morbide : les poumons sont submergés d'eau, les personnes atteintes deviennent à bout de souffle, trouble de la circulation sanguine, suffocation, délire, incontinence, écume de sang s'échappant de la bouche et du nez.

Les personnes meurent à force de cracher pour libérer leurs voies respiratoires. Aucun antibiotique n'était disponible à l'époque. Les gens mourraient en l'espace de 10 jours. L'origine de la pandémie est difficile à établir et plusieurs hypothèses ont été émises, mais ce sont les autorités espagnoles (d'où le nom) qui ont déclaré ouvertement cette maladie puisque l'Espagne n'était pas un pays impliqué dans le conflit mondial ni assujetti au secret militaire.

5. Le COVID-19

Le COVID 19 est une maladie infectieuse causée par le dernier corona virus qui a été découvert, ce nouveau virus et cette maladie étaient inconnus avant l'apparition de la flambée à Wuhan (chine) en décembre 2019, le COVID-19 est maintenant pandémique et touche de nombreux pays dans le monde.

C'est également une maladie respiratoire pouvant être mortel chez les patients fragilisés par l'âge ou une autre maladie chronique, elle se transmet par contact rapproché avec des personnes infectés. La maladie pourrait aussi être transmise par des patients asymptomatiques mais les données scientifiques manquent pour en attester avec certitude.

➤ L'histoire de COVID-19

Le premier cas rapporté est un patient de 55 ans tombé malade le 17 novembre 2019 en Chine. Un mois plus tard, le 15 décembre, le nombre de cas s'élève à 27. Le 20 décembre, il est à 60, « *incluant plusieurs personnes qui, travaillant au marché de gros de fruits de mer de wuhan, sont hospitalisées à l'hôpital de Wuhan dans la région du Hubei, pour pneumopathie. Personne ne sait encore si les humains se contaminent entre eux ou non, les malades ayant peut être contaminés par une source animale commune. À ce stade déjà, de nombreux*

observateurs soupçonnent les autorités chinoises d'avoir voulu étouffer la vérité »²³, il aurait en effet été identifié depuis 2019 selon des documents chinois officiels.

Le 21 décembre, un kit diagnostic ciblant vingt-deux germes pathogènes respiratoires (dix-huit virus et quatre bactéries) donnant un résultat négatif, les médecins réalisent qu'ils sont en présence d'un nouvel agent pathogène respiratoire.

«Le 31 décembre 2019, un pays tiers informe officiellement l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de la survenue de nombreux cas d'une pneumonie d'origine inconnue dans la ville de Wuhan»²⁴.

Le 6 janvier 2020, les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis (US CDC) communiquent sur les risques d'une épidémie.

Le 7 janvier 2020, les autorités chinoises confirment qu'il s'agit bien d'un nouveau virus de la famille des coronavirus, baptisé temporairement, signalent une soixantaine de victimes, et isolent un nouveau type de coronavirus : le SARS-CoV-2 (deuxième coronavirus lié au syndrome respiratoire aigu sévère).

Le coronavirus de Wuhan, désigné internationalement sous le terme « 2019 nouvel Coronavirus » abrégé 2019-nCov, parfois appelé « *virus de la pneumonie du marché aux fruits de mer de Wuhan* »²⁵, est le coronavirus à l'origine de l'épidémie de « pneumonie de Wuhan », nom provisoire repris par l'Institut Pasteur, car c'est à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qu'il reviendra de donner son nom définitif à cette nouvelle pathologie. En attendant, la Chine a annoncé la nommer provisoirement « pneumonie à nouveau coronavirus », lui donnant le sigle anglais officiel de NCP (pour nouvel coronavirus pneumonie).

Le 21 janvier, l'OMS émet son premier rapport journalier sur l'épidémie.

Le 23 janvier, l'OMS annonce que la maladie est transmissible entre humains.

Le 24 janvier, l'OMS indique que les modes de transmission de la maladie sont probablement les mêmes que pour d'autres coronavirus : contact direct via les gouttelettes respiratoires

²³ China's first confirmed covid-19, south china morning post, 13 mars, 2020.

²⁴ DE BEKETCH Cyril et JACOBBERGER-LAVOUE virgine, Covid19, la longue marche des

²⁵ Nouvel Coronavirus , situation report sur Wuhan (OMS), 21janvier, 2020.

éjectées lors de la parole (postillons), la toux et les éternuements ou via des objets contaminés par ces gouttelettes.

Le 26 janvier, la Commission nationale de la santé de Chine annonce que le nouveau virus a une période d'incubation pouvant aller jusqu'à deux semaines, et surtout que la contagion est possible durant la période d'incubation.

De ce fait, s'il ne fait pas l'objet d'une politique de détection systématique et précoce, il est susceptible de se répandre avec une croissance exponentielle. Dans la plupart des publications scientifiques, maladie et virus apparaissent provisoirement sous le nom de 2019-nCoV :

- « Le 30 janvier, l'OMS déclare que l'épidémie constitue une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI), Certains évoquent la « maladie X », nom donné en 2018 par l'OMS à une maladie susceptible de causer un danger international.»²⁶ ;
- « Le 11 février, l'OMS nomme officiellement la maladie : « maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) »²⁷ ;
- Le virus est lui nommé : « coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère (SARS CoV-2) »²⁸ ;
- Le 27 février, l'OMS publie un guide sur les mesures préventives destinées à freiner l'épidémie ;
- Le 11 mars, le directeur général de l'OMS qualifie la COVID-19 de pandémie, soulignant que c'est la première fois qu'une pandémie est causée par un coronavirus.

Section 2 : Les préventions utilisées pour la lutte contre le COVID-19

1. Les mesures de prévention selon l'OMS

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a défini dix mesures de prévention personnelle basiques contre le COVID-19, notamment se nettoyer régulièrement les mains et les surfaces et éviter de voyager en cas de fièvre ou de toux.

« Votre risque dépend de l'endroit où vous vivez, de votre âge et de votre état de santé général. L'OMS peut fournir des conseils généraux. Vous devriez également suivre les

²⁶Peter DASZAK, *weknewdisease x wascoming .it'sherenow*. Sur *nytime.com*, publié le 27 février 2020.

²⁷Allocution liminaire du directeur général de l'OMS lors du point presse sur COV-19 du 11février2020, sur www.who.int .

²⁸Appellation de la maladie à coronavirus 2019 (covid-19) et du virus qui la causé, sur www.who.int, OMS 2020.

conseils de votre pays et consulter les professionnels de santé locaux », rappelait encore il y a quelques jours le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus.

Voici les dix (10) mesures de prévention à suivre :

1. Se laver régulièrement les mains avec un produit nettoyant à base d'alcool ou les laver à l'eau et au savon. Le fait de se toucher le visage après avoir touché des surfaces contaminées ou des personnes malades est l'un des modes de transmission du virus. En se lavant les mains, on peut réduire le risque ;
2. Nettoyer régulièrement les surfaces avec un désinfectant, par exemple le plan de travail de la cuisine et du bureau ;
3. Se renseigner sur le COVID-19, mais s'assurer que les informations proviennent de sources fiables telles que les agences de santé publique locales ou nationales, le site web de l'OMS ou les professionnels de santé locaux. Les symptômes, pour la plupart des gens, commencent par une fièvre et une toux sèche au lieu d'un écoulement nasal. La plupart des gens atteints souffrent d'une maladie bénigne et se rétablissent sans nécessiter de soins particuliers ;
4. Evitez de voyager lorsque vous avez de la fièvre ou de la toux. Si vous tombez malade pendant un vol, informez immédiatement l'équipage. Une fois à la maison, contactez un professionnel de la santé ;
5. Toussez ou éternuez dans votre manche ou utilisez un mouchoir en papier qui doit être jeté immédiatement dans une poubelle fermée, puis nettoyez-vous les mains ;
6. Pour les personnes de plus de 60 ans ou souffrant d'une pathologie sous-jacente comme une maladie cardiovasculaire, une affection respiratoire ou le diabète, le risque de développer une maladie grave pourrait être plus élevé. Prenez donc des précautions supplémentaires pour éviter les zones encombrées ou les endroits où il y a une possibilité d'interaction avec des personnes malades ;
7. Toute personne qui ne se sent pas bien doit rester chez elle et appeler des médecins ou des professionnels de santé locaux qui lui demanderont quels sont ses symptômes, où elle a été et avec qui elle a été en contact. Cela permettra de s'assurer que l'on reçoive les bons

- conseils, que l'on soit dirigé vers le bon établissement de santé et que l'on évite d'infecter d'autres personnes ;
8. Rester à la maison lorsqu'on est malade, manger et dormir séparément des membres de la famille, utiliser des ustensiles et des couverts différents pour manger ;
 9. En cas d'essoufflement, appeler un médecin et se faire soigner immédiatement ;
 10. Il est normal et compréhensible de se sentir anxieux, surtout lorsqu'on vit dans un pays ou une communauté qui a été touchée. Renseignez-vous sur ce qui peut être fait au sein de la communauté. Discutez de la manière d'assurer la sécurité sur le lieu de travail, à l'école ou dans le lieu de culte.

2. La gestion de COVID-19 en milieu universitaire

Dans des circonstances caractérisées par la propagation de la pandémie du COVID-19,

Le document suivant (projet du protocole) clarifie toutes les procédures nécessaires sur lesquelles la communauté universitaire doit s'appuyer pour reprendre les activités pédagogiques (enseignement, évaluation, concours et examens, etc.), sachant que ces procédures et dispositions sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire dans le pays. Aussi, ce protocole s'inspire du protocole « cadre » approuvé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et les autorités sanitaires compétentes de l'Etat.

2.1 Les travaux pratiques

Après prise en compte de conditions de vie et en fonction des matières enseignées et des situations spécifiques à chaque Faculté ou Institut, et après avis des équipes de formation, il y a lieu de préconiser l'organisation des TP :

- ✓ A distance, par simulation avec remise de comptes rendus par voie électronique ;
- ✓ En présentiel quand cela est nécessaire mais dans le respect strict des normes de distanciation et des mesures sanitaires et selon les orientations de la tutelle relatives à ce sujet, avec la possibilité d'enregistrement de séances de TP réalisées en démonstration par des enseignants et les mettre en ligne. Cette alternative offre à l'étudiant la possibilité de suivre ses TP et de fournir en ligne ses comptes rendus pour évaluation.

2.2 La gestion du temps pédagogique

En plus de l'organisation des enseignements par vagues d'étudiants, la réduction des effectifs des groupes, et l'espacement de la programmation des différents groupes nécessitent le prolongement des créneaux horaires jusqu'à 18h00.

Il est préconisé la réduction du temps pédagogique alloué aux séances d'enseignement comme indiqué ci-dessous, tout en préservant la qualité de la formation :

- ✓ 01h00 pour les séances de cours ;
- ✓ 01h00 pour les séances de TD ;
- ✓ 02h00 pour les séances de TP.

Dans ce cas, il faut prendre en considération toutes ces mesures pour valider les enseignements déjà assurés en ligne et finaliser globalement le programme pédagogique du second semestre.

2.3 Mode d'évaluation

- ✓ Sur la base de comptes rendus, de projets ou des exposés faits en groupe ou individuellement ;
- ✓ Questions orales pour les faibles effectifs, questionnaire à choix multiples (QCM) ou autre ;
- ✓ Evaluation sur la base de contrôle continu ;
- ✓ Organisation des examens en présentiel, si possible, en respectant les mesures sanitaires notamment la distanciation physique.

Remarque : Le mode d'évaluation des étudiants reste à l'appréciation des comités pédagogiques.

2.3.1 Premier axe: Les mesures sanitaires au campus :

Afin de préserver la santé de tous les acteurs de la communauté universitaire et dans le cadre de la mise en œuvre du protocole préventif approuvé par les autorités de tutelle et de santé agréés par l'Etat, et ce conformément à l'arrêté ministériel N°453 du 15 juillet 2020. Les mesures suivantes seront également prises:

- ✓ Assurer la coordination entre la cellule centrale et la cellule locale via la plateforme numérique dédiée à cet effet, sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, afin de mettre en évidence les éventuelles difficultés ;

- ✓ Préparation d'un plan d'entrée et de sortie de la communauté universitaire dans chaque campus ;
- ✓ Prise de la température à l'entrée des structures universitaires ;
- ✓ L'obligation du port d'un masque de protection ;
- ✓ Mise à disposition de la solution hydro-alcoolique, de l'eau et du savon ;
- ✓ Veiller au respect de la distanciation physique d'un mètre et demi (1,5 m) entre les personnes ;
- ✓ Interdiction des regroupements ;
- ✓ Ouvrir toutes les portes des entrées principales des structures administratives et pédagogiques. Signaler les issues d'entrée et de sortie dans les administrations, les départements, les salles et les amphis ;
- ✓ Elaborer un plan de circulation des étudiants à l'aide des panneaux directionnels au sein des facultés et instituts ;
- ✓ Préparation des salles de cours, de TD (travaux dirigés) et des amphis en respectant la norme de 16 étudiants par 50 mètres carrés ;
- ✓ Aération, nettoyage et stérilisation des bâtiments et blocs ;
- ✓ Adopter une politique de sensibilisation sur le COVID-19 au sein de l'université par tous les moyens disponibles ;
- ✓ Désinfection périodique des sanitaires et réservoirs d'eau ;
- ✓ Coordination avec les services de la protection civile et les services médicaux spécialisés afin d'orienter les cas suspects aux établissements hospitaliers.

2.3.2 Deuxième axe: Les œuvres universitaires

En application des dispositions du projet du protocole et des instructions de la tutelle, les mesures prises dans le domaine de la restauration, de l'hébergement et du transport sont les suivantes:

Restauration

- ✓ Servir aux étudiants des repas à emporter dans des boîtes en utilisant des ustensiles et couverts personnels ou à usage unique ;
- ✓ Etaler les horaires de distribution des repas de manière à permettre une bonne gestion des flux des étudiants ;
- ✓ Augmenter le nombre de points de distribution des repas.

Hébergement

- ✓ La capacité en lits des infrastructures d'hébergement des étudiants à l'université soit suffisante. Les chambres sont caractérisées par de grandes surfaces .
- ✓ L'opération d'hébergement n'est plus une contrainte. Dans ce contexte, il est possible de prendre en charge l'hébergement des étudiants par vagues tout en respectant les mesures.
- ✓ Préventives (6 mètres carrés pour chaque étudiant, 12 mètres carrés pour deux étudiants et 18 mètres carrés pour trois étudiants).

Transport

Le nombre de bus disponibles pour chaque l'université soit suffisant pour assurer le transport des étudiants selon la norme présentée dans le protocole cadre (maximum 25 étudiants par bus) tout en multipliant le nombre de rotations des bus par jour conformément aux séances pédagogiques programmées par l'administration universitaire.

3. Procédures de santé dans les résidences universitaires

1. Port du masque obligatoire pour tous les étudiants et les fonctionnaires dans toutes Les cités universitaires et respect de la distanciation ;
2. Marquage au sol de la distanciation (1,5m) et du sens de circulation (entrée/sortie) dans les lieux les plus fréquentés (entrées principales, restauration, bureau d'inscriptions, etc) ;
3. Multiplier les points d'eau et/ou les distributeurs du gel hydro-alcoolique ;
4. Assurer 4m² pour chaque fonctionnaire au niveau des espaces fermés ;
5. Mettre des séparations vitrées au niveau des services les plus exposés à la contamination sécurité, distribution de cartes et de tickets, etc. ;
6. Moyens de protection pour le personnel le plus exposé :
 - ✓ Personnel de santé : masques ffp2, visières, gants, gel H-A ;
 - ✓ Personnel de l'entretien : masques, gel H-A, gants ;
 - ✓ Personnel de la sécurité : masques, gel H-A ;
7. Munir les unités de médecine préventive de thermomètre frontal ;
8. Fermer toutes les salles d'activités culturelles et sportives, mis à part les cybers qui doivent être réaménagés selon les conditions de distanciation ;
9. Mise à la disposition des étudiants d'un réseau Wifi ;
10. Réserver des pavillons pour l'isolement des étudiants diagnostiqués positifs au coronavirus et orienter les cas compliqués aux établissements hospitaliers ;

11. Hygiène et entretien : désinfection, aération et nettoyage des structures le plus fréquemment possible en particulier : les sanitaires (robinets et portes) ;
12. Mise à disposition d'une unité médico-psychologique ;
13. Campagne de sensibilisation au niveau des résidences universitaires via Facebook, projection de vidéos (écrans), affiches, dépliants, etc. Cette opération est supervisée et présentée par les médecins des résidences universitaires ;
14. Créer une cellule d'écoute à distance au service des établissements universitaires, Composée de médecins, psychologues et administrateurs ;
15. Un bilan hebdomadaire établi par l'unité médico-psychologique en coordination avec la direction de la santé.

Conclusion

Dans ce chapitre on a découvert que la pandémie de COVID-19 est fait parti de la famille de SARS COV-2, et sa vitesse de propagation dans le monde, ainsi on a connu les précautions qu'on doit pris en considération pour éviter la contamination. Et enfin on a découvert les mesures de protection dans les établissements universitaires, adoptés par les autorités locales pour la continuation des études.

Chapitre 04 : Partie pratique

Section 01 : Présentation de l'établissement

1. L'organisme d'accueil

1.1 Présentation de l'organisme d'accueil

Dans le cadre d'élaboration de notre stage, nous avons choisit la direction des ouvres universitaire Bejaia El-kseur, et plus précisément la résidence universitaire Berchiche 01 cette dernier fait partir parmi les six résidences de la direction des ouvres universitaire (DOU) El-kseur.

1.2 La situation géographique

La Résidence Universitaire Berchiche 01 El-kseur se situe à 25 kms du chef lieux de la wilaya de Bejaia et est délimitée comme suit : Ouest donnant sur la route SONNELGAZ, Est : donnant sur Lycée Berchiche, Nord-est donnant sur la cité BOUDIAF, Nord-ouest donnant sur la cité BOUDIAF, Sud donnant sur les logements évolutifs

1.3 L'historique de la résidence universitaire Berchiche 01

- ✓ Nom de l'établissement : Résidence Universitaire BERCHICHE 1 KSEUR ;
- ✓ Distance du chef lieu de la wilaya : 25 km ;
- ✓ Date d'ouverture : Année Universitaire octobre 2007 ;
- ✓ Superficie : 8800 m² ;
- ✓ Accès : 05 portails :
02 postes contrôles ;
02 portails de secours ;
01entrée service les logements ;
- ✓ Parc pour véhicules : 01
- ✓ Réservoir d'eau : 01 capacité 500m³, Réseau d'évacuation des eaux : oui
- ✓ Loge électrique générale : 01
- ✓ Loges électrique secondaires : 02
- ✓ Groupe électrogène : 01
- ✓ Vanne d'arrêt gaz générale : 01
- ✓ Vanne d'arrêt eau générale : 01
- ✓ Unité médicale de prévention : 01

- ✓ Ambulance : 01
- ✓ Capacité d'accueil théorique : 2500 places, 2000 filles et 500 garçons ;
- ✓ Capacité d'accueil réelle actuel : 2480 places, 472 garçons et 2008 filles ;
- ✓ Nombre de cubes : 5
- ✓ Nombre de pavillons d'hébergement : 21 (04 pavillons garçons et 17 pour filles) ;
- ✓ Nombre de chambre 1250.

2. Les différentes directions de la résidence universitaire Berchiche 01

La résidence universitaire Berchiche 01 contient cinq services délégués :

- ✓ Le service administration et moyens qui contient trois sections sont : section personnel, section budget et comptabilité et section des moyens ;
- ✓ Service d'hygiène et sécurité interne contient deux sections sont section hygiène et entretien et section de sécurité interne ;
- ✓ Service activités culturelles et sportives et prévention sanitaires contient deux sections qui sont la section activités culturelles et sportives et la section prévention sanitaire ;
- ✓ Service restauration qui contient trois sections sont la section approvisionnement, section restauration et la section d'économat ;
- ✓ Service d'hébergement contient de deux sections la section d'attribution et section de gestion.

3. Les activités principales des délégués services de RUB01 :

- ✓ Hébergements est pour suivi des dossiers des étudiants et étudiantes à plus de 50 kms du chef lieu de la wilaya pour les garçons et de 30 kms pour les filles. Cette mission est du ressort du service d'hébergement ;
- ✓ Restauration des résidents et résidentes en assurant le petit déjeuner, déjeuner et dîner, Cette mission est du ressort du service restauration ;
- ✓ Transport des étudiants de la résidence universitaire Berchiche 01 vers les deux campus de Targa Ouzemour et d'Aboudaou, ainsi que le retour avec le contrôle des bus. Cette mission est du ressort du service transport ;
- ✓ Animation d'activités culturelles et sportives. Cette mission est du ressort du service des activités culturelles ;
- ✓ Prévention des personnes, des biens de la résidence et application de la réglementation intérieure. Cette mission est du ressort de la sécurité interne ;

- ✓ Suivi médical des résidents et résidentes .Cette mission est du ressort de l'unité médicale de prévention ;
- ✓ Entretien des matériels, Hygiène et nettoyage de la Résidence. Cette mission est du ressort du service Hygiène et entretien ;
- ✓ Gestion des documents administratifs, du personnel et des moyens, une responsabilité assurée par le service administration et moyens. Quand à la coordination entre tous les services, le Directeur chapote cette mission.

Section 02 : Analyse et interprétation des résultats

1. Interprétation des résultats

Dans ce chapitre, nous allons présenter l'ensemble des tableaux relatifs aux données recueillis sur le terrain en vue d'analyser et d'interpréter les résultats de notre étude qui concerne les différentes catégories socioprofessionnelles relevant de l'établissement (résidence universitaire Berchiche 01). Afin d'étudier la gestion d'hygiène et sécurité pendant la période de la pandémie COVID-19 sur les travailleurs de la résidence universitaire Berchiche 01.

En effet, ce travail est le fruit d'une recherche quantitative menée par un questionnaire. Par ailleurs, le questionnaire a pour fonction entre autre, d'analyser la population ciblée à savoir : le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle,... des données qui sont considérées comme des variables importantes pour bien menés la recherche. Ainsi, recueillir des données quantitatives par rapport à notre objectif de la recherche, à savoir la gestion d'hygiène et sécurité au sein de la résidence Berchiche 01, ainsi que les moyens mobilisés par les responsables de cette résidence pour éviter la propagation des salariés du COVID-19.

Les informations personnelles

Tableau n° 01 : Répartition de l'échantillon selon le sexe

Sexe	Fréquence (f)	%
Masculin	47	73,43
Féminin	17	26,56
Total	64	100

Source : notre enquête

Le tableau ci-dessus représente la répartition de l'échantillon selon le sexe. On observe que la catégorie la plus dominante est celle du sexe masculin avec un pourcentage de 73,43%, par rapport à 26,56% du sexe féminin. Cela revient à la nature de travail au milieu universitaire qui demande beaucoup de main d'œuvre comme les agents de sécurité, les agents d'entretien et agents de restauration qui demande des efforts physiques. Par contre, les femmes s'orientent beaucoup plus vers des tâches administratives et le ménage des blocs.

Tableau N°02 : répartition d'échantillon selon la catégorie d'âge

La catégorie d'âge	(f)	(%)
[29 - 36]	12	18,75
[37 - 44]	31	48,43
[45 - 52]	14	21,87
53 et plus	07	10,93
Total	64	100

Source : notre enquête

Les données représentées dans le tableau ci-dessus, la répartition de l'échantillon étudié selon l'âge, nous montre que 48,43% des enquêtés sont âgés entre 37 et 44 ans et représente le plus grand effectif de notre population étudié, suivi de 21,87% représente la catégorie d'âge entre [45-52] ans, ensuite un pourcentage de 18,75 représente la tranche d'âge [29-36] ans, Enfin, les ouvriers ayant 53 ans et plus représentent le taux le plus faible avec 10,93%.

Ces données montrent que les catégories les plus dominantes (voir le tableau) représentent le jeunes travailleurs, cela est justifié par l'ouverture récente de cette résidence à où le premier recrutement revient à l'année 2006. La majorité des travailleurs de la résidence ont été recruté en l'année de l'ouverture.

Tableau N°03 : La répartition d'échantillon selon la situation familiale

La situation familiale	(f)	(%)
Célibataire	26	40,62
Marie	37	57,81
Divorcé	0	00
Veuf (ve)	1	1,56
Total	64	100

Source : notre enquête

Les résultats cité ci-dessus nous montrent que le pourcentage le plus élevé est celui des travailleurs mariés avec un taux de 57,81%, suivi par la catégorie des travailleurs célibataires avec un taux de 40,62%, en fin les veufs (ves) avec un taux de 1,56%. Nous remarquons un certain équilibre entre les deux catégories les plus importantes de notre échantillon qui peut être expliqué par la nature des tâches de chaque poste ainsi que la réglementation du recrutement favorise indirectement les candidats mariés.

Tableau N°04 : La répartition d'échantillon selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	(f)	(%)
Primaire	05	7,81
Moyen	21	32,81
Secondaire	22	34,37
Universitaire	16	25
Total	64	100

Source : notre enquête

À partir du tableau ci-dessus, on remarque que 34,37% est le pourcentage le plus élevé de notre population étudiée, ayant un niveau d'instruction secondaire, suivi par le niveau moyen avec un pourcentage de 32,81%, puis le niveau universitaire avec un pourcentage de 25% enfin, le niveau primaire avec un pourcentage inférieur de 07,81%.

Dans ce tableau on constate que les deux pourcentages dominants sont le niveau moyen et le niveau secondaire avec un taux de 32,81% et 34,37% qui s'adaptent avec la demande de

l'établissement cette dernier qui demande beaucoup de main d'ouvre comme les agent de sécurité et les agents d'entretien ainsi que les agents de restauration, ses derniers ne demande pas vraiment un niveau d'instruction universitaire, par contre en trouve un pourcentage de 25% qui représente le niveau universitaire qui sont des cadres administrative orientés vers la gestion de l'administration.

Tableau N°05 : la répartition d'échantillon selon la fonction

La qualité de fonction	(f)	%
Cadre	17	26,56
Agent de sécurité	21	32,81
Agent d'entretien	15	23,43
Agent de restauration	11	17,18
Total	64	100

Source : notre enquête

Selon le tableau on trouve que la catégorie la plus élevé est présentée par les agents de sécurité avec un pourcentage de 32,81% de l'ensemble du personnel de l'échantillon étudié, suivi par la catégorie des cadres avec 26,56%. En suit la catégorie des agents d'entretien avec le taux de 23,43% Enfin on trouve la catégorie des agents de restauration avec le taux 17,18%

Tableau N° 06 : la répartition d'échantillon selon le statut professionnel

Le statut professionnel	(f)	(%)
Cadre	12	18,75
Agent de maitrise	11	17,18
Agent d'exécution	41	64,06
Total	64	100

Source : notre enquête

Selon les catégories socioprofessionnelles, dont on trouve que la catégorie des agents d'exécutions est présentée par un pourcentage de 64,06% de l'ensemble du personnel de l'échantillon étudié, ensuite on trouve la catégorie des agents des cadres avec un taux de 18,75%. Enfin on trouve la catégorie des agents de métrise avec un taux de 17,18%. Ont constatent dans se tableau que la catégorie la plus dominante est celle des agents d'exécution.

Cela signifie que l'établissement demande beaucoup défectifs pour couvrir les besoin des étudiant surtout sur le plan de sécurité et l'entretien.

Tableau N° 07 : la répartition d'échantillon selon l'expérience professionnelle

L'expérience professionnelle	(f)	(%)
[1 - 5]	16	25
[6 - 10]	25	39,06
[11 - 15]	20	31,25
16 et plus	03	4,68
Total	64	100

Source : notre enquête

D'après le tableau présenté ci-dessus réparti en quatre(4) catégorie, la catégorie la plus élevé est de [6 à 10] ans représenté avec un taux de 39.06% suivi par la catégorie de [11 à 15] ans avec un taux de 31,25% et puis la catégorie de [1 à 5] ans représenté avec un taux de 25% , en fin on trouve la catégorie de 16 et plus représenté avec un taux de 4,68 %.

Dans ce tableau on trouve que les deux catégories les plus dominante sont [11-15] et [6-10] ans, parce que la résidence universitaire berchiche01 mettre en fonction en 2007 donc le premier recrutement conte de l'année 2007 après chaque année il ya des recrutements selon les besoin de cette résidence par contre la catégorie de 16 ans et plus elle ne pas beaucoup d'effectif puisque sont des salariés des résidences de Bejaia qu'ils ont des transferts suite a l'ouverture soit pour se rapprocher a leurs famille ou pour changé de lieu de travail.

Analyse de la situation de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs au sein de la résidence universitaire Berchiche 01.

Tableau N° 08 : l'existe de la commission d'hygiène au sein d'établissement de travail

La commission d'hygiène	(f)	(%)
Oui	55	85,93
Non	09	14,06
Total	64	100

Source : notre enquête

Ce tableau ci-dessus, nous indique que le grand nombre des salariés, soit 85,93% qui ont déclaré l'existence de cette commission. Par contre, 14,06% cette catégorie concerne les agents de sécurité qui travail la nuit alors que la commission d'hygiène travail juste la journée et les jours de semaine donc si pour cela que ces effectifs déclare l'absence de la commission d'hygiène et sécurité au sein de l'établissement. La commission d'hygiène et sécurité est indispensable pour chaque établissement, cette commission a pour mission de contribuer et la protection et la santé des salariés de tout risque surtout dans cette période de COVID-19.

Tableau N°09 : la répartition d'échantillon de la disposition de service d'hygiène et sécurité au sein de votre travail

La disposition d'hygiène et sécurité	(f)	(%)
Oui	55	85,93
Non	09	14,06
Total	64	100

Source : notre enquête

On constat dans ce tableau ci-dessus, que un taux de 85,93% des salariés, déclare la disposition hygiène et sécurité. Par contre, 14,06% dit non à la disponibilité d'hygiène et sécurité au sein de l'établissement sont toujours les agents de sécurité qui travail la nuit alors que le service de sécurité et l'hygiène travail beaucoup plus la journée, on peut déduire que la plupart des salariés confirme le service d'hygiène et sécurité est-il à leur disposition, ce service qui il a un rôle très important car celui qui gère la sécurité interne et l'entretien de l'établissement et celui qui prépare tout les plans de travail soit le système sécurité (système d'équipe) et l'organisation des agents d'entretien (la tache de chaque travailleur).

Tableau N°10 : la corrélation entre la catégorie d'âge et le degré de respect des consignes et les normes d'hygiène et sécurité au milieu de travail

Respectez-vous les consignes D et S au milieu de travail La catégorie D'âge	oui		non		Total	
	(f)	(%)	(f)	(%)	(f)	(%)
[29 – 36 ans]	10	83,33	02	16,66	12	100
[37 – 44 ans]	28	90,32	03	9,67	31	100
[45 – 52 ans]	13	92,85	01	7,14	14	100
[53 ans et plus]	07	100	00	00	07	100
Total	58	90,62	06	9,37	64	100

Source : notre enquête

Dans ce tableau on constat que un taux de 90,62% de la population étudiées respecte les consignes et les normes d'hygiène et sécurité au milieu de travail et un taux minimal de 9,37% qui ne respecte pas ses consignes. Après le croisement de ses consignes avec les catégories d'âge on distingue que :

- ✓ Le taux de 83,33% de la catégorie d'âge entre [29-36] respecte les consignes et les normes d'hygiène et sécurité au milieu de travail, et un taux de 16,66% de même catégorie ne respecte pas ses consignes ;
- ✓ Le taux de 90,32% de la catégorie d'âge entre [37-44] qui respectent les consignes et les normes d'hygiène et sécurité au milieu de travail, et un taux de 9,67% de la même catégorie ne respecte pas ses consignes et normes ;
- ✓ Le taux de 92,85% de la catégorie d'âge entre [45-52] confirme le respect des consignes et les normes d'hygiène et sécurité au milieu de travail par contre un taux de 7,14% qui ne respecte pas ses consigne et les normes d'hygiènes et sécurité en milieu de travail ;

En fin la catégorie d'âge de 53 ans et plus qui respecte les consignes et les normes d'hygiène et sécurité au milieu de travail avec un pourcentage de 100% ;

Après la lecture statistique de ce tableau on distingue que la majorité de ces catégories d'âge respectent les consignes et les normes d'hygiène et sécurité en milieu de travail, notamment la catégorie les plus âgés 53 ans et plus avec un taux de 100%, par contre la catégorie des jeunes

qui âgée entre [29- 36] avec un taux de 16,66% ne respecte pas ces consignes des normes d'hygiène et sécurité en milieu de travail ;

Malgré que les notes de service qui oblige les salariés de les respectés concernant les consignes et les normes et règles d'hygiène et sécurité au milieu de travail notamment dans cette période difficile de COVID-19, mais on trouve toujours une négligence de la part de minorité des salaries qui sont a la plupart de temps des ignorants surtout la catégorie des jeunes, par contre les plus âgées qui sont plus respectant a ces consignes parce sont les plus fragile donc sont plus exposé au risque surtout dans cette période COVID-19.

Tableau N° 11 : la corrélation entre la fonction et l'exposition des salaries au risque

Subissez-vous aux risques dans votre travail La qualité de Fonction	Oui		Non		Total	
	(f)	(%)	(f)	(%)	(f)	(%)
Cadre	12	70,58	05	29,41	17	100
Agent de sécurité	08	38,09	13	61,90	21	100
Agent d'entretien	08	53,33	07	46,33	15	100
Agent de restauration	01	9,09	10	90,90	11	100
Total	29	45,31	35	54,68	64	100

Source : notre enquête

D'après ce tableau, on remarque un taux de 45,31% qui sont subissez et exposé au risque dans leurs travail par contre un taux de 54,68% sont pas exposé et subissez pas des risque dans leurs travail. Si on parle par rapport a la qualité de fonction en trouve que la catégorie des cadre la plus exposé au risque avec un taux de 70,58% suivi par les agent d'entretien avec un taux de 53,33% et les agents de sécurité avec un taux de 38,09% et enfin en trouve la catégorie des agents de restauration avec un taux de 9,09% .

A partir de ces résultats on constate que les cadres sont les plus exposés aux risques en premier lieu, et ca reviens a la pression qui ont le subis durant l'exécution de leurs travail surtout la pression et le stresse, suivi par les agents d'entretien et sécurité au moins degré, sa signifie que les agents d'exécution sont aussi exposés aux risques suite a leur travail dur et difficile, soit par apport aux travaux d'entretien dans les blocs ou dans la fonction de sécurité, a cause des agressions et les bagarres dans la résidence et même les incendies..etc

par contre les agents de restauration sont presque loin de ces risques puisque ils ont travaillé dans une distanciation et dans toutes les mesures de sécurité.

Tableau N°12 : la répartition d'échantillon selon l'existence de comité d'hygiène et sécurité

l'existence de comité d'hygiène et sécurité	(f)	(%)
Oui	31	48,43
Non	33	51,56
Total	64	100

Source : notre enquête

Ce tableau signifie que un pourcentage de 51,56% déclare non existence de comité d'hygiène et sécurité, et un pourcentage de 48,43% confirme l'existence de comité d'hygiène et sécurité. Parce que la majorité des salariés ne cherche pas comprendre le rôle de comité d'hygiène et sécurité et aussi d'un côté et de l'autre côté il ya certains travailleurs qui travaillent la nuit et ne cherche pas comprendre ce qui se passe à l'intérieur de la résidence et aussi on peut justifier peut être que le rôle de ce comité est incomplet et non satisfaisant pour les salariés de cette résidence.

Donc l'existence de comité d'hygiène et sécurité au sein de chaque établissement est indispensable et nécessaire surtout dans une résidence universitaire qui a une capacité de plus de trois mille étudiants.

Tableau N°13 : la répartition d'échantillon selon le degré de la satisfaction des moyens d'hygiène et sécurité dans le quel vous travaillez

satisfaction des moyens d'hygiène et sécurité dans le quel vous travaillez.	(f)	(%)
Très satisfait	3	4,68
Satisfait	22	34,37
Moyen	32	50
Non satisfait	4	6,25
Pas du tout satisfait	3	4,68
Total	64	100

Source : notre enquête.

Dans ce tableau on observe que un taux de 50% déclare que les moyens d'hygiène et sécurité dans le quel travaillez sont moyen, alors que un taux de 34,37% sont satisfaire des moyens d'hygiène et sécurité dans le quel ils travaillent par contre un taux de 6,25% des salaries sont pas satisfaire des moyens d'hygiène et de sécurité, en fin on trouve que un taux de 4,68% sont très satisfaire et le même taux de 4,68 % des salariés qui déclarent pas du tout satisfaire des moyens d'hygiène et sécurité dans le quel ils travaillent.

Donc on observe que la moitié des salariés sont déclarés que les moyens d'hygiène et sécurité est moyen, puisque l'établissement étatique ne peut pas satisfaire tout le monde d'un coté et de l'autre coté il ya des règles qu'on doit les respectés comme les budgets des achats qu'on ne peut pas dépasser un montant précise par les autorités. Donc le responsable de l'établissement il ne peut pas satisfaire tout les besoins de ses salaries surtout dans cette période sensible et délicate.

La pandémie COVID-19

Tableau N° 14 : la corrélation entre la qualité de fonction et les mesures de sécurité mise en place pour préserver la santé des salaries par leurs établissements en périodes de COVID-19

Les mesures De sécurité / Qualité de fonction	distanciatio n		confinement		Travail a distance		Travail d'équipe		Total		Pourcenta ge D'observat ion
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(%)
cadre	05	27,77	12	66,66	00	00	01	5,55	18	100	28,12
Agent de sécurité	03	9,37	10	31,25	02	6,25	17	53,12	32	100	50
Agent d'entretien	08	33,33	07	29,16	03	12,5	06	25	24	100	37,5
Agent restauration	10	83,33	01	8,83	01	8,83	00	00	12	100	18,75
Total	26	30,23	30	34,88	06	6,97	24	27,90	86*	100	134,37

Source : notre enquête

N.B : il ya certains enquêtées qu'on choisi plus que une seul proposition.

Ce tableau montre la corrélation entre les mesures de sécurité mise a la disposition par l'établissement aux salariés pour les préventions en périodes de COVID-19 et la qualité de fonction, on remarque que un pourcentage de 34,88% sont ils en confinement total et un pourcentage de 30,23% respecte les mesures de distanciation dans leurs travail et un

pourcentage de 27,90% travail dans le système d'équipe, en fin en trouve un pourcentage de 6,97% qui travail a distance .

Si en reparti par la qualité de fonction en analyse comme suit :

- ✓ Le travail en distanciation en a : cadres 27,77%, les agents de sécurité 9,37%, les agents d'entretien 33,33% et les agentes de restauration 83,33% ;
- ✓ Les salariés qui sont en confinement sont comme suit : cadre 66,66%, les agents de sécurité 31,25%, les agents d'entretien 29,16% les agents de restaurations avec un taux de 8,83% ;
- ✓ Le travail a distance reparti comme suit : les cadres 00%, les agents de sécurité 6,25%, les agents d'entretien 12,5% et les agents de restauration 8,83% ;
- ✓ Pour le travail d'équipe en trouve en trouve que : les cadres 5, 55%, les agents des sécurités 53,12%, les agents d'entretien 25%, et les agents de restauration ;

Donc d'après ce tableau on constate que le premier responsable de la résidence a appliqué les mesures de sécurité qui adaptent et conviennent à la tache et la fonction de tout salarié et cela suite à des notes ministérielles qui exigent la distanciation et la réduction des équipes et le travail à distance et travail par équipe selon les besoins des établissements.

Tableau N°15 : la répartition de l'échantillon selon l'exigence d'un bilan de santé avant la reprise de votre tache professionnelle

vosre établissement vous a-t-elle exigé un bilan de santé avant la reprise de votre tache professionnelle	(f)	(%)
TDM thoracique scanner	00	00
Par le test PCR	00	00
Test rapide	00	00
Imagerie	00	00
Dépistage	00	00
Sans aucune mesure	64	100
Total	64	100

Source : notre enquête

Dans ce tableau, l'établissement n'a pas exigé un bilan médical avant la reprise des taches professionnelles après le confinement. Dans ce cas, personne n'a fait un bilan médical et

donc, aucune mesure n'a été prise par l'établissement, faute qu'il n'y a pas de notes ou d'écrits de la part des responsables de la résidence (DOU) ou de la part du ministère de l'enseignement supérieur exigeant des bilans de santé avant la reprise. Sans nier l'impossibilité de couvrir médicalement tout le secteur universitaire comme le PCR, etc.

Tableau N°16 : la répartition d'échantillon selon la contamination par le virus (COVID-19) pendant le travail

Etiez-vous contaminé par le virus (COVID-19) pendant votre travail	(f)	(%)
Oui	01	1,56
Non	63	98,43
Total	64	100

Source : notre enquête

Dans le tableau ci-dessus, on observe que la majorité des salariés sont pas contaminé par le virus COVID-19 avec un taux de 98,43% et un taux de 1,56% qui sont contaminé par le virus COVID-19, après notre enquête on a trouvé que la personne qui a contaminé c'est un chauffeur d'ambulance qui travail avec les hôpitaux donc d'après lui il est plus exposé au risque malgré que il prend tout les mesures de sécurité.

D'après ce tableau, nous retenons que les salariés suivent et respectent les mesures, les consignes et les moyens d'hygiène et sécurité misent en place par l'établissement pour faire face à la contamination et la propagation de COVID-19 dans les lieux de leur travail.

Tableau N°17 : la répartition d'échantillon selon l'avis des salariés sur les maladies chroniques.

avez-vous des maladies chroniques	(f)	(%)
Oui	5	7,81
Non	59	92,18
Total	64	100

Source : notre enquête

Le tableau ci-dessus se distingue d'un pourcentage de 92,18 des enquêtés n'ayant pas des maladies chroniques, donc sont en bon santé. Alors qu'un pourcentage de 7,81% des enquêtés ont des différentes maladies chroniques non contagieuses comme des cas de diabète, cardiologue, etc.

Pour bien de cas, ces malades ont demandé déjà auprès de la CNAS de classer leurs dossier pour l'aménagement de leurs postes de travail avec la situation de leur santé et même pour certains ont demandé le départ en retraite anticipée. Or que la majorité des cas se trouvent en bonne santé, cela peut être expliqué par leur jeune âge et les nombre d'années passées au travail.

Tableau N° 18 : la répartition d'échantillon selon l'avis des travailleurs sur le test COVID-19

avez-vous fait un test COVID-19	(f)	(%)
Oui	01	1,56
Non	63	98,43
Total	64	100

Source : notre enquête

D'après le tableau ci-dessus, on constate qu'un taux de 98,43% des salariés n'ont pas fait un test COVID-19, cela pour des différentes raisons. Par contre, un taux de 1,56% des enquêtés (un seul enquêté) ont fait le test COVID-19. A noter que cette personne été porteur positif du virus, il s'agit d'un chauffeur d'ambulance qui a été plus exposé a ce risque, puisque il est la plupart du temps le transporteur des malades vers les cliniques et les hôpitaux.

D'après le chauffeur, malgré les mesures de protection et de distanciation qu'il prend en considération comme la bavette et le gel, il est testé positivement. L'enquêté, a vécu dans une souffrance malgré qu'il est jeune et qu'il avait la chance d'être hospitalisé quelques jours. « *J'ai perdu durant ma maladie plus de 10 kg de poids* » à déclaré l'enquêté.

Revenons à la catégorie des salariés ayant pas fait le test COVID-19 avec un taux de 98,43% nous avons constaté que la majorité des enquêtés n'ont pas les moyens pour faire des testes de dépistage. Il y'a aussi des personnes qui ne sont pas convaincu de l'existence même de la pandémie. D'après eux, la question de la pandémie est politique.

Tableau N°19 : la répartition d'échantillon selon les moyens de protection que prenez les salariés pendant leurs travail

Les moyens de protection que prenez les salariés pendant leurs travail	Réponses		Pourcentage d'observation
	(N)	(%)	(%)
Eau de javel	43	28,66	67,18
Gel désinfection	49	32,66	76,56
Masque	53	35,33	82,81
Gant	05	3,33	7,81
Autre	00	00	00
Total	150	100	234,36

Source : notre enquête

N.B : il ya certains enquêtées qu'on choisi plus que une seul proposition.

D'après le tableau ci-dessus, nous notons qu'un taux de 82,81% porte le masque et un taux de 76,56% utilise le gel désinfection et un taux de 67,18% utilise l'eau de javel pendant leur travail, par contre un taux de 7,81% qui présente les agents et les femmes de ménage qui porte les gants pendant leur travail

On distingue que la majorité des travailleurs utilisent les différents moyens de protection contre le COVID-19 (masque, gel désinfectant et eau de javel) .cela signifie que les salariés de la résidence universitaire Berchiche01 respecte les consigne et les moyens de prévention pendant leurs travail pour but de faire face a la propagation de la pandémie COVID-19.

Tableau N°20 : la répartition d'échantillon selon les moyens fournis par l'établissement pour la protection des salariés de COVID-19

Les moyens fournis par l'établissement pour la protection des salariés de COVID-19	Réponses		Pourcentage d'observation
	(N)	(%)	(%)
Suivi médical	02	1,92	3,12
Produit désinfection	60	57,69	93,75
Distanciation de poste de travail	23	22,11	35,93
Réduction d'effectifs au milieu de travail	19	18,26	29,68
Total	104	100	162,44

Source : notre enquête

N.B : il ya certains enquêtées qu'on choisi plus que une seul proposition.

Selon les résultats constatés dans ce tableau, on trouve que la majorité des salariés de la résidence universitaire Berchiche 01 que ce sont les produits désinfectants les plus utilisé au sein de l'établissement avec un taux de 93,75%, suivi par l'effort de distanciation des postes de travail avec un taux de 35,93%,suivi par la réduction des effectifs au milieu de travail avec un taux de 29,68%, et enfin on trouve un taux de 3,12% de l'ensemble d'effectifs concerne le suivi médical.

Heureusement ce qui est bon et même confirmé par la majorité de nos répondants est que l'établissement intervient par des mesures préventives efficaces pour lutter contre cette pandémie. Parmi les efforts fournis par la résidence universitaire Berchiche 01, on a constaté que les moyens les plus utilisées par les salariés de cette dernière c'est les produits désinfectants, et on trouve une minorité de ces salariés pense que la distanciation des postes de travail et aussi la réduction des effectifs comme des outils efficaces pour éviter la contamination de COVID-19.

Tableau N°21: la corrélation entre le sexe et le porte de masque pendant les horaires de travail

Portez vous le masque Pendant les horaires De travail	oui		non		Total	
	(f)	(%)	(f)	(%)	(f)	(%)
Le sexe						
Homme	41	87,23	6	12,76	47	73,43
Femme	12	70,58	5	29,41	17	26,56
Total	53	82,81	11	17,18	64	100

Source : notre enquête

Le tableau suivant signifie que un pourcentage de 82,81% porte le masque pendant les horaires de travail par contre un pourcentage de 17,18% des salariés ne porte pas le masque pendant les horaires de travail.

Ce tableau montre la corrélation entre les porteurs de masque pendant leur travail par rapport au sexe on trouve que le genre d'homme qui déclare les ports de masque pendant leur travail avec un taux de 87,23% et un taux de 12,76% de même sexe qui ne port pas de masque dans leurs effectifs , et en trouve un taux de 70,58% des femmes qui port le masque et 29,41% qui ne port pas de masque dans leurs effectifs.

Cela démontre que la plupart des salariés sont conscient et respectant le Protocol sanitaire mise en place par les responsables de l'établissement pour faire face a la propagation de COVID-19 et sont influences sur la société estudiantine, et d'un autre coté il ya une obligation de porté le masque imposé par l'état algérienne sur toute la population surtout dans les lieux du travail donc la majorité des salariés sont obligés de le mettre puisque il ya des amendes a payé.

Tableau N°22 : la répartition d'échantillon selon l'existence de la pandémie COVID-19

Existe-elle la pandémie COVID-19 a votre avis	(f)	(%)
Oui	55	85,93
Non	09	14,06
Total	64	100

Source : notre enquête

Dans ce derniers tableau en constat que la majorité des salariés convaincre de l'existe-il de COVID-19 avec un taux de 85,93% et un taux 14,06% des salariés sont pas convaincu de l'existence de COVID-19.

Cela signifie que la majorité des salariés convaincre de cette pandémie, par contre en trouve une minorité qui se croire pas de cette pandémie de s-19 malgré que cette dernière a touché le monde entière mai il ya toujours une certaine ignorance chez quelque salariés.

2. La Discussion des hypothèses

La vérification des hypothèses

Après le recueil des informations, sur le terrain et après l'analyse et d'interprétation des données on procède à la vérification des hypothèses émises au début de notre recherche.

La première hypothèse

Les moyens d'hygiène et de sécurité mobilisés au niveau de la résidence universitaire ont participé positivement à la protection et la préservation de la santé des travailleurs.

Suite a l'analyse des données de nos enquêtés, on déduit que la résidence universitaire Berchiche 01 met a la disposition de ces salariés tout les moyens d'hygiène et sécurité pour le but de la protection de la santé des salariés et diminuer les risques de travail surtout dans cette période de COVID-19. Cela a été prouvé par la majorité de nos enquêtés. Tandis que, les salariés sont contraints de respecter les normes et des consignes d'hygiène et sécurité. Par défaut du respect de ses instructions, ils subissent des sanctions. En effet, le rôle de la cellule d'hygiène et sécurité est du mis en pratique par les responsables de l'établissement cela confirme dans notre enquête sur le terrain et d'après les réponses de tableau N°08 on peut dire que la majorité des salariés avec un pourcentage de **85,93** déclare l'existence de la commission d'hygiène et sécurité au sein de la résidence universitaire Berchiche 01, et dans le tableau N°09 on trouve que le taux de **85,93 %** des salariés de cette résidences déclare que cette commission elle est a leurs disposition et dans le tableau N°13 la moitié des salariés trouvent que les moyens d'hygiène et sécurité sont moyens .

Vu les réponses obtenus dans notre recherche sur le terrain on arrive a confirmé notre hypothèse.

La deuxième hypothèse

Les conditions de travail actuelles peuvent provoquer la propagation du COVID-19 chez les travailleurs de la résidence universitaire Berchiche 01.

Les résultats de notre enquête de terrain ont montré que les mesures de prévention contre la propagation de COVID-19 est la préoccupation majeurs des responsables de la résidence universitaire Berchiche 01. Les responsables de la résidence ont pris au sérieux le volet santé

où ils ont mis en place des conditions favorables pour la protection des ouvriers et les étudiants. Ces mesures ont montré leur efficacité par les résultats obtenus par notre enquête où nous avons enregistré un seul cas positif au milieu des salariés de cette résidence universitaire, Cela confirmé dans les tableaux N°16 ;N°20 et N° 21.

Suit a l'analyse des résultats dans les tableaux nous avons infirmé notre hypothèse.

Conclusion

Le domaine d'hygiène et sécurité est très vaste et en évolution progressive, permanent au fur et à mesure que le monde de travail connaît un grand essor, la multiplication des mesures d'hygiènes et de sécurité devient alors une nécessité .On peut pas éviter tous les risques, mais on peut les prévoir d'une manière acceptable et professionnelle dans le but de sécuriser tout le personnel et de partager le sentiment d'appartenance dans l'établissement.

Dans la période de la pandémie de COVID-19, la mise en place de ces mesures d'hygiènes et sécurité dans tous les établissements devient une nécessité absolue afin de préserver la santé des travailleurs et éviter la propagation de COVID-19, notamment dans les résidences universitaires suite aux instructions du ministère de l'enseignement supérieure et la recherche scientifique.

Dans la fin de cette étude ,nous avons confirmé que l'administration de la résidence universitaire Berchiche 01 a mis en place tous les moyens de prévention nécessaires pour la continuation de réceptionner les étudiants et de réintégrer les travailleurs dans leurs travail dans un environnement favorable, ils ont élaboré un plan d'action basé sur la désinfection et la distanciation, pour le but de préserver la santé des travailleurs et d'éviter la propagation, mais on a remarqué qu'il ya toujours une part de négligence des travailleurs aux consignes de l'administration, surtout avec les travailleurs moins d'âgées.

D'autre coté nous avons trouvé que les conditions de travail menés par l'administration ont participé dans le système de prévention contre la propagation de COVID-19.

En guise de conclusion, nous pouvons dire que la gestion de période de la pandémie de COVID-19 au sein de la résidence universitaire Berchiche 01 a réussi de protéger les travailleurs contre la propagation de cette pandémie.

La liste bibliographique

Ouvrages :

1. ANGERS Maurice, Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines. Edition Casbah, université d'Alger, 1997
2. BERTHIER Nicole, *les techniques d'enquête en sciences sociales*, 4^{ème} édition, Armand colin, paris, 2010.
3. BOUDON Raymond, *les méthodes en sociologie*, 11^{ème} édition, Paris, presse universitaire de France, 1969.
4. CITEAU Jean –Pierre, *gestion des ressources humaines, les princeps généraux et cas pratique*, 4^{ème}édition, ARMAND Colin, Paris, 2002.
5. CITEAU Jean-Pierre, *gestion des ressources humaines (principes généraux)*, 2^{ème} édition Armand Colin, paris, 1997.
6. CNRTL (Senancour, Obermann, T.1, 1840.
7. Code du travail, Edition, BERITI, Alger, 2001.
8. DE BEKETCH Cyril et JACOBBERGER-LAVOUE virgine, Covid19, la longue des marches
9. DE BOISLANDELLE Henri Mahé, *Dictionnaire de gestion, vocabulaire, Concepts et Outils*, édition, ECONOMICA, Paris, 1998.
10. **DROZ Pierre-Olivier et autre**, *introduction à l'hygiène du travail*, édition **World Health Organization, Suisse, 2007.**
11. GARON Aymeric, *La revanche de la nature*, édition brochée, juin 2020.
12. GRAWITZ Madeleine, *Lexique des sciences sociales*. Edition Dalloz, 2000.
13. JEAN MARRY Peretti.. « Gestion des ressources humaines, 15eme ed. Édition Vuibert, paris, 2008.
14. DE BEKETCH Cyril et JACOBBERGER-LAVOUE virgine, Covid19, la longue des marches.
15. SILEM et autre, *lexique d'économie*, 7^{ème} édition, Dollaz, paris, 2002.

Articles :

1. Allocution liminaire du directeur général de l'OMS lors du point presse sur COV-19 du 11fevrier2020, sur www.who.int a 19 :38.
2. Appellation de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et du virus qui la causé, sur www.who.int, OMS 2020. A 22 :05
3. China's first confirmed covid-19, south china morning post, 13 mars, 2020.
4. DASZAK, Peter weknewdisease x wascoming .it'sherenow. Sur nytime.com, publié le 27 février 2020.
5. <http://www.inrs.fr/risques/covid19-prevention-entreprise/ce-qu-il-faut-retenir.html>, consulté le 16/05/2021, à 22 :08.
6. <https://www.who.int/fr/news/item/29-06-2020-covidtimeline>
7. Nouvel Coronavirus, situation report sur Wuhan (OMS), 21janvier, 2020.
8. sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018,03/presentation_generale_rbpp_sante_mineurs_jeunes_majeurs.pdf.

9. Selon le rapport de l'OMS publié le 01/11/2020, dans futura santé,
10. Selon OMS organisation mondial de la santé. <https://www.has>

Site internet

1. <http://www.preventica.com/hygiene-travail-definition>, consulté le 15/02/2018 à 19 :05.
2. <http://www.chefdentreprise.com/Definitions-Glossaire/Securite-au-travail,245262.htm#MgDHiGGQHlKsmjo7.97> consulter le 10/03/2018.
3. <http://www.inrs.fr/risques/covid19-prevention-entreprise/ce-qu-il-faut-retenir.html>
consulté le, 16/05/2021 à 21:17
4. <http://www.travail-et-securite.fr/tes/hygiene-au-travail.html>, consulté le 18/052021 a
20 :39

Annexes

Université Abderrahmane Mira- Bejaia
Faculté des sciences humaines et sociales
Département des sciences sociales
Mémoire Master

Le questionnaire

Dans le cadre de la préparation de mémoire de master II en sociologie, option sociologie de la santé sous le thème : «la gestion d'hygiène et sécurité pendant la pandémie COVID-19 sur les travailleurs de la résidence universitaire berchiche 01 elkseur » nous vous adressons ce questionnaire en vous garantissant que les informations retournées ne seront utilisées qu'à des fins scientifiques, votre contribution avec toute objectivité et sincérité nous sera d'une grande utilité.

Ainsi nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

Préparé par : **Kamal BAZIZ**
Ridha HACHEMAOUI

Encadré par : **Mustapha DJOUAB**
Encadreur de lieu de stage : **Fateh BENAMOUR**

Année universitaire 2020/2021

I- Les informations personnelles:

1-Sexe:

Masculin

Féminin

2-Age:..... ans

3- Situation familiale

a- Célibataire

b- Marié (e)

c- Divorcé(e)

d- Veuf (ve)

4-Niveau d'étude

a-primaire

b-Moyenne

c- secondaire

d-Universitaire

5-fonctionnaire en qualité de ?

a-Cadre administratif

b-Agent de sécurité

c-Agent d'entretien

d-Agent de restauration

6-Statut professionnel:

a- Cadre

b- Agent maîtrise

c- Agent d'exécution

7- Depuis combien d'années travaillez-vous dans cette établissement ?.....ans

II- La gestion d'hygiène et sécurité au sein de la résidence

8- Existe-t-il une commission d'hygiène et sécurité au sein de votre établissement ?

Oui Non

9- Le service d'hygiène et sécurité est-il à votre disposition ?

Oui Non

10- Respectez-vous les consignes et les normes d'hygiènes et sécurités au milieu de travail ?

Oui Non

Si non pourquoi ?

11- Subissez-vous à des risques dans votre travail ?

Oui Non

Si oui, quel type de

risque ?

12- Ya t- il un comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail ?

Oui Non

13- Trouvez-vous que les moyens d'hygiène et de sécurité dans lequel vous travaillez ?

a- Très satisfait b- Satisfait

- c- Moyen
- e- Pas du tout satisfait

d- Non satisfait

III-La pandémie Covid-19 :

14- quelles sont les mesures de sécurité que votre établissement a mise en place pour préserver votre santé en période du Covid-19 ?

- a-Distanciation
- b-Confinement
- c-Travail a distance
- d-Travail par équipe

15- votre établissement vous a-t-elle exigée de faire un bilan de santé avant la reprise de vos taches professionnelles ?

- a-TDM thoracique scanner
- b-par le test PCR
- c-test rapides
- d-imagerie
- e-dépistage
- f-sans aucune mesure

16-étiez-vous contaminé par le virus (Covid-19) pendant votre travail ?

- Oui
- Non

Si oui, quelles sont les mesures prise par votre établissement pour votre prise en charge ?

.....

17- Avez vous des maladies chroniques ?

- Oui
- Non

Si oui, les quels ?

18- vous avez fait un test Covid-19

- Oui
- Non

Si non, pour quoi?.....

19-si vous avez été contaminé par Covid, êtes-vous hospitalisé ?

- Oui
- Non

Si oui, comment appréciez-vous la prise en charge ?

- a-très bon
- b-bon
- c- moyen
- d-mauvais
- e- très mauvais

20-Quels sont les moyens de protection que vous prenez pendant votre travail ?

- a-Eau javel
- b-Gel désinfection
- c-Masque
- d-Gant
- e-Autre

21-Quels sont les moyens fournis par votre établissement pour la protection des salariés de covid-19 ?

- a-suivi médical
- b-produits désinfectants
- c-distanciation des postes de travail
- e-réduction des effectifs au milieu du travail

22- Portez-vous le masque pendant les horaires de votre travail ?

Oui

Non

23- Est-ce que la pandémie Covid-19 existe- elle a votre avis ?

Oui

Non

Résumé

Dans notre recherche, Nous avons étudié la gestion d'hygiène et de sécurité au sein de la résidence universitaire Berchiche 01 Elkseur Bejaia, afin de découvrir l'environnement de travail des salariés dans cette période de la pandémie et les mesures de précaution mises en place par la cellule d'hygiène et sécurité de cette dernière, dans le but de protéger les salariés contre la propagation de COVID-19. Notre enquête de terrain confirme que l'administration de la résidence universitaire Berchiche 01 a mis en place tous les moyens de prévention nécessaires pour la continuation de réceptionner les étudiants et de réintégrer les travailleurs dans leurs travail dans un environnement favorable.

خلال هذا البحث درسنا كيفية تسيير النظافة والأمن الصحي على مستوى الإقامة الجامعية برشيش 01 القصر بيجاية من اجل اكتشاف بيئة العمل بالنسبة للموظفين في هذه الفترة من الجائحة والإجراءات الاحترازية التي وضعتها خلية النظافة والأمن الصحي في هذه المؤسسة وذلك بهدف حماية الموظفين من انتشار فيروس كوفيد19. بعد البحث الميداني الذي قمنا به أكد أن إدارة الإقامة الجامعية برشيش 01 قد اتخذت جميع الإجراءات الوقائية اللازمة لمواصلة استقبال الطلبة وإعادة دمج العمال في مناصبهم في ظروف ملائمة.